

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

1, Place Occitane - BP 28036
31080 TOULOUSE

Deixis
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Bordeaux

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
EUROPLASMA SA
11 avenue de Canteranne
Cité de la Photonique
33600 PESSAC

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur la note 2.1.2 « continuité d'exploitation » relative aux mesures prises par la société pour assurer sa continuité d'exploitation ;
- sur la note 13.1 « Evénements Corporate » des « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux états financiers consolidés relative à l'incidence de la crise sanitaire Covid 19 sur l'activité de la société ;
- sur la note 3.3 de l'annexe des comptes consolidés qui expose l'incidence sur les comptes de la première l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 .

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Toulouse et Le Tourne,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

DocuSigned by:
 **Bertrand CUQ**
05CBD0FA890B4E9...
Bertrand Cuq
Associé

DocuSigned by:
 **Nicolas de Laage de Meux**
1D238EB7780E492...
Nicolas de Laage de Meux
Associé

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Comptes consolidés IFRS 2019



EUROPLASMA INDUSTRIES

CHOPOWer

inertam

ALEUP

EURONEXT
GROWTH

Société Anonyme au capital de 62 771 488.60 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

TABLE DES MATIERES

1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
3.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
4.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
5.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
6.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	12
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	16
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	18
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	22
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	24
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	26
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	51
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	59
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	61
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	63
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	64
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	65
NOTE 13.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	66

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Goodwill	6.1	8	8	0
Autres immobilisations incorporelles	6.2	121	174	-53
Immobilisations corporelles	6.3	5 286	6 802	-1 516
Participations dans les entreprises associées		0	0	0
Autres actifs financiers non courants	6.6.3	2 295	2 935	-639
Impôts différés actifs	6.13	0	0	0
Actifs non courants		7 711	9 919	-2 208
Stocks et en-cours	6.5	1 027	1 226	-200
Clients et comptes rattachés	6.6.4	471	2 861	-2 390
Autres créances opérationnelles	6.6.5	6 051	6 066	-15
Impôts courants - actif	6.13	0	0	0
Autres actifs courants	6.6.7	1 098	1 437	-338
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	2 722	3 966	-1 244
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Actifs courants		11 369	15 556	-4 187
Actif		19 080	25 475	-6 396
Capital	6.14	8 557	28 448	-19 891
Primes liées au capital		67 002	65 818	1 184
Réserves et report à nouveau		-95 429	-74 084	-21 346
Résultat de l'exercice	7	-10 617	-53 885	43 268
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	6.14	-30 487	-33 702	3 215
Intérêts hors groupe	6.14.5	-8 446	-6 880	-1 565
Capitaux propres		-38 933	-40 583	1 650
Avantages du personnel non courants	6.10	670	571	99
Provisions non courantes	6.11	0	0	0
Dettes financières non courantes	6.9	23 625	23 259	366
Impôts différés passifs	6.13	0	0	0
Participations dans les entreprises associées		0	0	0
Autres passif financiers non courants	6.12	267	110	157
Passifs non courants		24 563	23 941	622
Provisions courantes	6.11	741	1 260	-519
Dettes financières courantes	6.9	915	8 969	-8 054
Fournisseurs et comptes rattachés	6.12.2	5 360	5 983	-622
Impôts courants - passif	6.13	0	0	0
Autres dettes opérationnelles	6.12	8 854	7 422	1 432
Autres passifs courants	6.12	17 579	18 484	-905
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Passifs courants		33 450	42 117	-8 668
Passif		19 080	25 475	-6 396
Capitaux propres par action en €/par action		-0,04	-0,12	0,08
Capitaux propres dilués par action en €/par action		-0,01	-0,09	0,07
Nombre d'actions	6.14	855 662 396	284 476 004	571 186 392
Nombre d'actions dilués	6.14	2 187 832 111	390 201 017	1 797 631 094

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Chiffre d'affaires	7.1	3 153	11 295	-8 142
Autres produits d'exploitation	7.2	390	3 298	-2 908
Achats consommés	7.3	-2 397	-10 907	8 510
Charges externes	7.3	-4 466	-8 082	3 616
Charges de personnel	7.4	-7 621	-8 056	435
Autres charges d'exploitation		-330	-132	-199
Taxes	7.6	-523	-433	-90
Amortissements, dépréciations et provisions	7.5	-4 244	-32 446	28 202
Résultat opérationnel courant		-16 039	-45 463	29 424
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence		0	0	0
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.7	4 742	-10 602	15 344
Résultat opérationnel		-11 297	-56 065	44 768
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	7.8	1 337	30	1 307
Cout de l'endettement financier brut	7.8	-1 956	-3 580	1 624
Cout de l'endettement financier net	7.8	-619	-3 550	2 931
Autres produits financiers	7.8	35	212	-177
Autres charges financières	7.8	-309	-46	-264
Résultat financier	7.8	-894	-3 384	2 490
Impôt sur les bénéfices	7.9	-1	-338	337
Résultat net des sociétés intégrées		-12 191	-59 787	47 595
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	-905	905
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-12 191	-60 692	48 501
Intérêts minoritaires	6.14.5	1 575	6 807	-5 232
Résultat net (part du Groupe)		-10 617	-53 885	43 268
Résultat de base par action en €/par action		- 0,028	- 0,268	0,240
Résultat dilué par action en €/par action		- 0,006	- 0,176	0,169
Nombre moyen d'action	6.14	377 676 061	201 000 097	176 675 964
Nombre moyen d'action dilué	6.14	1 709 845 776	306 725 110	1 403 120 666

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé		-12 191	-60 692	48 501
Eléments non recyclables au compte de résultat		0	0	0
Eléments recyclables au compte de résultat		44	153	-109
Ecart de conversion des sociétés intégrées				0
Ecart actuariels des engagements sociaux		44	153	-109
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		0	0	0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				0
Total autres éléments du résultat global		44	153	-109
Résultat global		-12 147	-60 539	48 392
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-10 585	-53 732	43 147
- attribuable aux intérêts hors Groupe		-1 562	-6 807	5 245

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres Réserves Groupe			Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	
				Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves					Total
Situation à la clôture de l'exercice 2017	15 297	62 586	-57	15	-436	4 218	3 797	-96 846	-15 224	31	-15 194
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2018	15 297	62 586	-57	15	-436	4 218	3 797	-96 846	-15 224	31	-15 194
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-53 885	-53 885	-6 807	-60 692
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-53 885	-53 885	-6 807	-60 692
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	18 874	18 874	0	18 874	-131	18 743
Augmentation de capital	13 025	3 232	0	0	0	0	0	0	16 257	0	16 257
Mouvements sur actions propres	0	0	23	0	0	0	0	0	23	0	23
Paiements en actions	126	0	0	0	0	-126	-126	-126	-126	0	-126
Autres variations	0	0	0	0	0	378	378	0	378	27	405
Situation au 31/12/2018	28 448	65 818	-34	15	-436	23 344	22 923	-150 857	-33 703	-6 881	-40 583
Situation à la clôture de l'exercice 2018	28 448	65 818	-34	15	-436	23 344	22 923	-150 857	-33 703	-6 881	-40 583
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2019	28 448	65 818	-34	15	-436	23 344	22 923	-150 857	-33 703	-6 881	-40 583
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-10 617	-10 617	-1 575	-12 191
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-10 617	-10 617	-1 575	-12 191
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	18 119	1 244	0	0	0	-430	-430	0	18 933	0	18 933
Mouvements sur actions propres	0	0	34	0	0	0	0	0	34	0	34
Paiements en actions	60	-60	0	0	0	-60	-60	60	0	0	0
Autres variations	-38 070	0	0	0	0	32 936	32 936	0	-5 235	10	-5 124
Situation au 31/12/2019	8 557	67 002	0	15	-436	55 790	55 369	-161 414	-30 487	-8 446	-38 933

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat net total consolidé	-12 191	-60 692	48 501
Ajustements			
Elim. du résultat des mises en équivalence	0	905	-905
Elim. des amortissements et provisions	6 470	31 907	-25 437
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	157	-181	338
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	37	8 092	-8 055
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	7	39	-32
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-5 520	-19 928	14 408
Elim. de la charge (produit) d'impôt	1	338	-337
Elim. du coût de l'endettement financier net	-4 314	3 580	-7 894
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-9 833	-16 010	6 177
Incidence de la variation du BFR	2 820	2 963	-143
Impôts payés	157	171	-14
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-6 856	-12 876	6 020
		0	
Incidence des variations de périmètre	75	47	28
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-523	-2 242	1 720
Acquisition d'actifs financiers	0	0	0
Variation des prêts et avances consentis	-511	448	-959
Subventions d'investissement reçues	0	0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	0	10
Autres flux liés aux opérations d'investissement	1	611	-611
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-947	-1 136	189
Augmentation de capital	8 513	16 257	-7 744
Cession (acquisition) nette d'actions propres	34	23	10
Emission d'emprunts	0	0	0
Remboursement d'emprunts	-1 856	-1 304	-552
Intérêts financiers nets versés	-129	-2 162	2 033
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	6 561	12 814	-6 253
Variation de la trésorerie	-1 242	-1 198	-44

Activités opérationnelles :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement correspond au résultat opérationnel courant minoré des variations des amortissements (-11,7 M€), retraitée des honoraires et coûts ayant générés des créances converties en capital, et donc sans impact cash (environ 2,1 M€).

Les abandons de créances reçus en 2019 (3,7 M€) ont été neutralisés sur la ligne « élimination du coût de l'endettement financier net », raison pour laquelle cette ligne est différente du coût de l'endettement financier 2019 tel qu'il apparaît au compte de résultat.

Activités d'investissement :

En raison du redressement judiciaire, le groupe a fortement diminué ses investissements sur l'année 2019.

Activités de financement :

Les flux de financement se composent de :

- 8,4 M€ d'augmentation de capital (principalement les 4 tranches de 2 M€ d'OCA tirées sur 2019). Les augmentations de capital ayant été réalisées par compensation de créance soit avec des honoraires, des pénalités ou des décotes n'ont pas d'impact trésorerie, et ne sont donc pas présentées sur cette ligne.
- Des remboursements d'emprunts pour 1,9 M€ (principalement la diminution de l'avance factor de 1 M€ et le remboursement de la dette de location pour 0,9 M€)

La charge d'intérêts comptabilisée en 2019 a été principalement soit abandonnée (donc sans impact trésorerie) soit convertie en capital (donc également sans impact trésorerie et dans ce cas non prise en compte sur la ligne augmentation de capital), pour 1,4 M€.

6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	12
1.1	EVENEMENTS CORPORATE	12
1.2	SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)	14
1.3	ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER)	14
1.4	TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)	15
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	16
2.1	BASE DE PREPARATION	16
2.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	17
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	18
3.1	CHANGEMENTS D'ESTIMATION	18
3.2	HYPOTHESES ET ESTIMATIONS CLES A LA CLOTURE	18
3.3	IMPACTS DE LA PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16 – CONTRATS DE LOCATION	19
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	22
4.1	RISQUES DE MARCHE	22
4.2	RISQUES DE LIQUIDITE	23
4.3	RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	23
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	24
5.1	PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	24
5.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE	24
5.3	SOCIETES CONSOLIDEES	25
5.4	SOCIETES NON CONSOLIDEES	25
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	26
6.1	GOODWILL	26
6.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27
6.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29
6.4	CONTRATS DE LOCATION	32
6.5	STOCKS ET EN-COURS	32
6.6	ACTIFS FINANCIERS	33
6.7	TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	36
6.8	AFFACTURAGE	37
6.9	DETTES FINANCIERES	37
6.10	AVANTAGES DU PERSONNEL	42
6.11	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	43
6.12	AUTRES PASSIFS FINANCIERS ET COURANTS	45
6.13	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS	46
6.14	CAPITAUX PROPRES	47
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	51
7.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	51
7.2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	52
7.3	ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	53
7.4	EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL	54
7.5	AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	54
7.6	IMPOT ET TAXES	55
7.7	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON COURANTS	56
7.8	RESULTAT FINANCIER	56

7.9	IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES	57
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	59
8.1	ENGAGEMENTS REÇUS	59
8.2	ENGAGEMENTS DONNES	59
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	61
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	63
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	64
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	65
NOTE 13.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	66
13.1	EVENEMENTS CORPORATE	66
13.2	SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)	66
13.3	ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER ET SES FILIALES)	67
13.4	TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)	68
13.5	EVENEMENT SUSCEPTIBLE DE SE PRODUIRE APRES LA DATE DE CE PRESENT DOCUMENT	69

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2019 a été marqué par les événements suivants, détaillés ci-dessous :

1.1 Evènements Corporate

- Procédure collective

Le Groupe Europlasma a déposé une déclaration de cessation des paiements le 22 janvier 2019 auprès du Tribunal de Commerce de Mont de Marsan pour la société mère et plusieurs de ses filiales. A l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 25 janvier 2019, le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan a rendu un jugement déclaratif de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fixant une période d'observation de 6 mois.

Pendant cette période d'observation, l'administrateur judiciaire et la direction d'Europlasma ont travaillé de concert à la recherche de repreneurs des activités du Groupe.

Le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a examiné le projet de plan de continuation présenté par la société Zigi Capital S.A. pour les sociétés du Groupe lors d'une audience qui s'est tenue le mardi 16 juillet 2019.

Le 2 août 2019 le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a validé le plan de continuation d'activité.

- Plan de continuation

Le plan de continuation prévoit de couvrir les besoins immédiats de trésorerie, de redéfinir un projet industriel pour le Groupe, et de disposer des fonds nécessaires au financement, pendant les trois prochaines années, du programme d'investissement et du besoin en fonds de roulement.

La validation du plan de continuation, première étape du retournement du Groupe Europlasma, implique notamment :

- Le désintéressement des créanciers selon les modalités prévues dans le plan de continuation,
- La mise en œuvre d'un plan d'investissements en vue du redémarrage des usines de Morcenx.

- Evolution de la gouvernance

Le 18 juin 2019, le Conseil d'Administration a été recomposé : Jérôme Garnache-Creuillot, Pascal Gilbert et Laurent Collet-Billon ont été cooptés en remplacement, respectivement, de Pierre Catlin, Jean-Eric Petit et Yann Le Doré, démissionnaires. Leur cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 août 2019.

Par ailleurs, constatant l'expiration du mandat d'administrateur d'Erik Martel, l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 décembre 2019 a nommé en qualité de nouvel administrateur Hugo Brugière, pour une durée de 6 années.

Le Conseil d'Administration d'Europlasma est désormais composé des 4 membres suivants :

- Jérôme Garnache-Creuillot, Président Directeur Général ;
- Pascal Gilbert, Administrateur indépendant ;
- Laurent Collet-Billon, Administrateur indépendant ;
- Hugo Brugière, Administrateur indépendant.

- Renforcement de la Direction Générale

En date du 1er août 2019, Olivier Pla a été nommé Directeur Général Adjoint du Groupe.

Au cours du second semestre 2019, Europlasma a annoncé le renforcement de son équipe dirigeante et la finalisation de sa nouvelle organisation avec notamment l'arrivée de Thierry Prévost au poste de Directeur Technique du Groupe et la nomination de Nausicaa Brun, présente au sein du Groupe depuis mars 2015, en qualité de Secrétaire Générale.

- **Réactivation du programme de financement avec European High Growth Opportunities Securitization Fund par émission d'obligations convertibles en actions (OCA)**

Europlasma a réactivé la tranche 4 des bons d'émission d'obligations convertibles en actions (BEOCA) souscrits par European High Growth Opportunities Securitization Fund, EHGSF (le « Fonds »). Europlasma a ainsi émis 200 OCA au profit du Fonds luxembourgeois, en date du 25 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 millions d'euros.

Les 200 OCA ont été converties en date du 26 juin 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles d'une part, et de 19 273 330 actions d'autre part, au titre de la compensation en actions d'une créance du Fonds compte tenu d'un cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action (0,10 €) à la date de la conversion des dites OCA.

L'ensemble des bons d'émission d'OCA prévus au contrat a été exercé et l'intégralité des OCA a été convertie.

- **Emission d'OCABSA au profit de Zigi Capital**

Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA » et ensemble, les « OCABSA ») en vue de permettre à Zigi Capital de prendre une participation au capital.

Dans ce cadre, Europlasma a émis 200 OCA, auxquelles sont attachés 40 000 000 de BSA au profit de Zigi Capital en date du 24 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 000 000 d'euros (hors indemnités contractuelles).

Les 200 OCA ont été converties en date du 17 juillet 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles d'une part, et de 17 183 225 actions d'autre part, au titre de la compensation en actions d'une créance de Zigi Capital compte tenu d'un cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action (0,10 €) à la date de la conversion des dites OCA.

- **Rachat de la créance obligataire**

Aux termes d'un placement privé d'obligations convertibles en actions, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 5 008 451,24 euros (les « OCPP »). A la date d'échéance, soit le 17 décembre 2018, les OCPP n'ont pas été remboursées par la Société.

Dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, Zigi Capital a racheté la créance obligataire déclarée auprès du mandataire judiciaire (soit 4 647 882,10 €) en vue de la convertir en actions Europlasma dans le cadre d'une augmentation de capital par la compensation en actions de cette créance.

Par décisions du Conseil d'Administration du 8 août 2019, Europlasma a procédé à l'émission de 46 478 821 actions par voie d'augmentation de capital par compensation avec la créance de 4 647 882,10 euros détenue par Zigi Capital.

- **Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization**

Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un nouveau contrat de financement avec le Fonds, sous la forme d'un contrat d'émission de 3 000 bons d'émission d'OCABSA (les « BEOCABSA ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 30 000 000 d'euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2019 a autorisé l'émission des BEOCABSA correspondants. Ainsi, le 3 septembre 2019 le Conseil d'Administration, usant de la compétence qui lui a été conférée aux termes de la 10ème résolution de la dite Assemblée, a procédé à l'émission des 3 000 BEOCABSA.

Dans ce cadre, et au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'émission de 600 OCA pour un montant nominal total de 6 millions d'euros, en date des 6 septembre 2019, 18 octobre 2019 et 27 novembre 2019.

- **Réduction du capital par voie de la valeur nominale des actions**

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés lors de l'Assemblée Générale du 3 septembre 2019, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes d'un montant 38.069.766,63 d'euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de dix centimes (0,10) d'euro à un centime (0,01) d'euro.

A l'issue de cette réduction du capital social motivée par des pertes, le capital d'Europlasma a été réduit de 42.299.740,70 d'euros divisé en 422.997.407 actions ordinaires de dix centimes (0,10) d'euros à 4.229.974,07 d'euros divisé en 422.997.407 actions ordinaires d'un centime (0,01) d'euro.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'un apurement des pertes de la société.

1.2 Solutions Plasma (Europlasma Industries)

En 2019, l'activité d'Europlasma a été ralentie compte tenu de la procédure de redressement judiciaire. L'activité repose principalement sur la fourniture de pièces de rechange et le suivi de projets déjà réalisés.

Depuis la reprise, l'accent a été mis sur la remise en état de l'usine de traitement d'amiante de sa filiale Inertam ainsi que sur la préparation et le lancement de différents projets. Pour mémoire, Europlasma a annoncé le 26 février 2018 la participation du Groupe au projet IGAR (Injection de GAZ Réducteur) au sein d'un consortium piloté par Arcelor Mittal. Ce projet avait pour objectif de valider à l'échelle pré industrielle une solution plasma qui devait permettre à la production sidérurgique de s'adapter aux enjeux de la transition énergétique en réduisant son empreinte carbone. Ce projet devait être en partie financé par l'ADEME. Les discussions avec Arcelor Mittal sur ce projet ont été reprises par la nouvelle Direction du Groupe.

Par ailleurs, un accord de partenariat avec Orano a été conclu en date du 5 septembre 2019. Cet accord prévoit deux volets, à savoir (i) un volet industriel visant à développer de nouvelles installations de traitements de déchets dangereux conventionnels et de déchets nucléaires ; et (ii) un volet Recherche & Développement, dont la mise en place d'un centre de recherche commun localisé sur le site de Morcenx. Un comité de pilotage paritaire animera le partenariat tant sur le volet industriel que sur le volet R&D et s'assurera du bon déroulé des opérations.

En novembre 2019, Europlasma a présenté son orientation stratégique, reposant sur trois axes principaux de développement :

- Une offre technologique capable de répondre aux enjeux économiques et environnementaux de vastes marchés ;
- Une stratégie commerciale fondée sur la vente de technologies et le partage des bénéfices induits ;
- Un pragmatisme économique visant à rationaliser les investissements et à valoriser les actifs industriels.

Cette stratégie doit permettre de faire évoluer radicalement le modèle économique d'Europlasma en maximisant les revenus et la rentabilité générés par les solutions du Groupe tout en pesant de façon rationnelle sur les capitaux engagés dans l'exploitation de la technologie.

Europlasma place sa direction technique au cœur de sa volonté de valoriser au mieux ses savoir-faire.

Le Groupe se positionne également sur la valorisation des REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères), communément appelés cendres volantes.

Europlasma a décidé de se concentrer sur la fourniture de technologies exploitées par des tiers partenaires et d'introduire progressivement dans ses contrats un intéressement aux bénéfices induits par ses solutions.

Enfin, en décembre 2019, Europlasma a annoncé la signature d'un accord-cadre avec le Gouvernement de la ville de LaiXi (Chine) visant la promotion de la technologie plasma dans le pays, en particulier son application dans le traitement des déchets dangereux.

Sous l'impulsion de la politique environnementale nationale, cette province a développé un écosystème favorable à l'accueil de technologies de pointe dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

L'accord-cadre prévoit notamment l'établissement d'une WFOE (Wholly Foreign Owned Enterprise), détenue à 100% par Europlasma, et la création d'un centre de recherche sino-français composé notamment de scientifiques de l'Université Tsinghua, de l'Université Hangzhou Danzi et d'experts d'Europlasma.

La structure pilotera le déploiement commercial des services d'ingénierie et des équipements associés basés sur la technologie plasma, afin de fournir un ensemble complet de solutions pour le traitement des déchets dangereux, adaptées aux spécificités locales. De son côté, la ville de LaiXi s'engage à fournir un soutien administratif, foncier et fiscal, ainsi qu'un accompagnement au niveau local ou national pour le développement de nouveaux projets.

1.3 Energies renouvelables (CHO Power)

Le placement en redressement judiciaire de CHO Power SAS a considérablement impacté son développement commercial.

La configuration du procédé de l'usine CHO Morcenx est en cours d'audit et la production demeure arrêtée pendant cette période.

Le développement des projets CHO Tiper, CHO Locminé et CHO Le Poher est suspendu à ce jour. Les équipes et la Direction travaillent à une redéfinition des projets industriels et évaluent la pertinence de ces projets dans l'orientation stratégique du développement futur du Groupe.

Le projet CHO Brocéliande a été abandonné suite à la remise en question du projet de zone industrielle qui devait accueillir l'usine de gazéification par la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban.

1.4 Traitement de l'Amiante (Inertam)

La production s'est poursuivie jusqu'au 4 mai 2019 et représente 1 214 tonnes de déchets d'amiante traités (vs 4 103 tonnes en 2018).

La production étant interrompue, les livraisons de nouveaux déchets ont également été suspendues jusqu'à nouvel ordre. En effet, le stock présent sur le site d'Inertam dépassant le niveau des autorisations préfectorales d'entreposage sur site, les livraisons ne pourront reprendre qu'après la résorption d'une partie du stock.

Le projet relatif à l'installation d'un four additionnel a été réactivé en juin 2018. Ce projet a été retardé par l'ouverture de la procédure collective inhérente à la cessation des paiements. Toutefois, ce projet n'est pas abandonné et la mise en service du four additionnel est prévue en 2021.

Les équipes procèdent au nettoyage et au rangement de la zone de préparation des charges. A l'issue des opérations de nettoyage, les travaux de modification des équipements de la zone de préparation des charges seront lancés. Ces travaux concerneront principalement le remplacement des convoyeurs et des stockeurs de déchets de cette zone confinée. Ils permettront d'améliorer le confinement de la matière après broyage et d'augmenter le taux de disponibilité de l'usine.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 avril 2020.

2.1 Base de préparation

2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2019 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2019 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous :

- IFRS 16 – Contrats de location qui remplace la précédente norme IAS 17.
- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux
- Amendement à IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- Amendement à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendement à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime
- Cycle d'amélioration 2015-2017.
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 _ définition du caractère significatif

Seule la norme IFRS 16 a un impact significatif sur les comptes comme présenté en note 3.3

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2019 :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés :

- Amendements à IFRS 3 – regroupement d'entreprises, définition d'une activité
- Révision du cadre conceptuel de l'information financière

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

2.1.2. Continuité d'exploitation

Le plan de redressement par voie de continuation présenté par Zigi Capital a été validé par le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan le 2 août 2019.

Sur le plan opérationnel, le premier objectif est d'investir afin d'optimiser et moderniser l'usine de vitrification d'amiante d'Inertam en vue d'un redémarrage de l'activité vers la fin du 1er semestre 2020 et ainsi de restaurer sa réputation et de démontrer les atouts de ses technologies.

En parallèle, de nouveaux partenariats industriels et financiers seront noués avec de grands acteurs des énergies renouvelables et du traitement des déchets. Zigi Capital a notamment reçu, dans le cadre du dépôt du projet de plan de redressement par voie de continuation précité, des marques de soutien de plusieurs partenaires industriels.

Pour les aspects financiers, le plan de continuation de l'activité repose sur :

- La réactivation du financement auprès du Fonds European High Growth Opportunities Securitization et la mise en place du financement auprès de Zigi Capital dans les conditions décrites ci-dessus,
- Le rachat de la créance obligataire par Zigi Capital et sa compensation en actions nouvelles
- La mise en place d'un financement d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA au bénéfice du Fonds dans les conditions décrites ci-dessus.

En outre, le Groupe pourra bénéficier du soutien d'acteurs publics. Outre les échanges avec la DIRECCTE, des démarches ont d'ores et déjà été entreprises auprès de la Région Nouvelle Aquitaine afin qu'elle soutienne l'effort d'investissement du Groupe notamment par l'octroi d'un prêt moyen terme à taux 0.

Enfin, le plan de redressement par voie de continuation précité prévoit un remboursement des créanciers du Groupe Europlasma en deux options alternatives, soit un paiement comptant à hauteur de 15% du montant de leur créance avec abandon du solde, soit un remboursement en totalité échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (août 2020).

Le Conseil d'Administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- Des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce au contrat de financement d'une valeur nominale maximale de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA auprès du fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund ;
- De l'optimisation et de la modernisation de l'usine de traitement d'amiante,
- Et de l'échelonnement ou de l'abandon des dettes antérieures à la cessation des paiements.

Le conseil d'administration d'Europlasma considère en outre que la crise sanitaire provoquée par le Covid-19 ne remet pas en cause à ce jour la continuité d'exploitation.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 1er janvier 2020, la Société estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2020.

2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2019. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

Les filiales SAS CHO Brocéliande et SAS CHO Le Poher n'ont pas été intégrées dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018, car elles présentent un intérêt négligeable (actif et passifs non significatifs et pas de transaction significative avec les entités du Groupe). Elles ne portent par ailleurs aucun engagement hors bilan qui justifierait leur inclusion dans le périmètre de consolidation.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma implique des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait se traduire par un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revues à chaque date de clôture.

3.1 Changements d'estimation

Le changement d'estimation significatif intervenu au cours de la période est le suivant :

- Evaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles pour le site de Morcenx. Les immobilisations liées au site de Morcenx (Installations du site CHO Morcenx et ensemble Immobilier du site de CHO Morcenx) ont été dépréciées à hauteur de 1 563 K€, ainsi qu'il en est expliqué en *notes 6.3-Immobilisations corporelles*.

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2019, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

La détermination de la marge à terminaison des contrats s'étalant sur plusieurs exercices implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement. Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser

Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en *notes 6.2-Autres immobilisations incorporelles et 6.3-Immobilisations corporelles*.

- Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la *Note 6.13-Actifs et passifs d'impôts*. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en *Note 6.10.- Avantages du personnel*, note dans laquelle figurent les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2019.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en *note 6.14.4-Paiements fondés sur des actions*. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération d'un service passé. Cette hypothèse de présence

est établie sur la base des statistiques passées et ajustées, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

- Instruments financiers : OCABSA

OCABSA

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- Les BSA 2 ont un prix d'exercice variable. Ces BSA ne remplissent donc pas le critère du « Fixe contre Fixe » qui prévoit un montant fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Ainsi, les BSA 2 sont comptabilisés à la juste valeur en dettes financières lors de leur émission (en diminution des capitaux propres) et les variations ultérieures de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat par l'enregistrement d'une perte ou d'un produit financier. Les impacts sont traités en *Note 6.9.3 Financement obligataire flexible*.
- Tous les autres composants des OCABSA (obligations, BSA 1 et droit de conversion) sont comptabilisés comme des instruments de capitaux propres pour le montant nominal.

OCABSA tirées en 2019

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- La composante « obligation » de l'instrument est destinée à être convertie en capitaux propres, du fait de la maturité courte de l'instrument (60 jours) et de l'impossibilité pour l'émetteur comme pour le preneur de renoncer à la conversion contre un remboursement en numéraire (sauf en cas de défaut de l'émetteur tel que défini dans le contrat).
Pour la conversion de la dette, il est prévu un nombre variable d'actions qui dépend du plus bas cours acheteur sur les 15 jours précédents la conversion auquel est appliqué une décote de 5%. Ces modalités de conversion créent un dérivé qui a une valeur dès l'émission du contrat. Les variations de valeur du dérivé sont directement liées à la volatilité du cours de bourse de la période de référence.
Ce dérivé a donné lieu à la comptabilisation de profits financiers pour un montant cumulé de 1,3 M€ et des charges financières pour un montant total cumulé de 1,1 M€ au sein de la période.
- Des BSA ont été comptabilisés pour une valeur nulle.

3.3 Impacts de la première application de la norme IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 remplace, depuis le 1er janvier 2019, la norme IAS 17 – Contrats de location ainsi que les interprétations IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 – Avantages dans les contrats de location simple et SIC 27 – Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location.

Les effets de la première application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 sur l'état de situation financière consolidé sont les suivants :

en K€	01/01/2019*	31/12/2019
Actif non courant	2 540	1 190
droits d'utilisation - Valeur nette Comptable avant dépréciation	2 540	1 906
Dépréciation comptabilisée		(716)
Passif	2 540	1 923
Dette de location - Non courant	1 923	1 439
Dette de location - Courant	617	483

* La légère différence sur l'impact à l'ouverture par rapport aux éléments présentés dans les comptes semestriels (2.540 K€ vs .2.245 K€) provient principalement des résultats du dernier recensement des contrats en vigueur.

Le groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée. En conséquence, les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été modifiés.

Les contrats de location, signés par le Groupe en tant que preneur, portent essentiellement sur des biens immobiliers, des véhicules et du matériel industriel.

Méthodes comptables utilisées jusqu'au 31 décembre 2018

En 2018, avant l'application d'IFRS 16, le Groupe classait ses contrats de location en location-financement s'il avait obtenu la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des biens loués ou, à défaut, en contrat de location simple.

Méthodes comptables utilisées depuis le 1er janvier 2019

Depuis le 1er janvier 2019, le preneur applique un modèle comptable unique, qui consiste, à la date de prise d'effet d'un contrat de location donné, à enregistrer :

- Une dette de location au passif de l'état de situation financière ;
- Un droit d'utilisation des biens loués à l'actif ;
- Des amortissements des droits d'utilisation au compte de résultat ;
- Des intérêts financiers au compte de résultat, et des remboursements du principal de la dette de location, la somme de ces derniers éléments correspondant aux loyers payés au bailleur.

La dette de location est égale à la valeur actualisée des loyers futurs à payer.

Les loyers compris dans le calcul de la dette incluent les loyers fixes, les loyers fixes en substance c'est-à-dire inévitables, les loyers variables dont la variabilité est seulement due à l'effet d'un indice ou d'un taux, le prix d'exercice d'une option d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable qu'il exercera cette option, ou les pénalités de résiliation anticipée si la durée comptable de location prend en compte cet événement.

Jugement exercé pour déterminer la durée des contrats de location

La durée des contrats de location selon IFRS 16 correspond à leur durée non résiliable à laquelle il faut ajouter :

- La durée d'extension du contrat, si le contrat inclut une option d'extension à la main du preneur et que le preneur a la certitude raisonnable de l'exercer ;
- La durée pendant laquelle le preneur peut exercer une option de résiliation du contrat, si le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

Le Groupe a le droit d'exercer des options d'extension ou de résiliation de certains contrats de location signés en tant que preneur. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer s'il a des incitations économiques fortes à les exercer.

Après la prise d'effet d'un contrat de location, le Groupe réapprécie sa durée comptable, si un changement de circonstances important intervient et que celui-ci :

- Est à sa main ;
- Et conduit le Groupe à avoir désormais la certitude raisonnable d'exercer une option qui n'avait pas été prise en compte lors de la détermination initiale de la durée de location ; ou qui conduit le Groupe à ne plus avoir la certitude raisonnable d'exercer une option qui avait été initialement prise en compte.

La période exécutoire d'un contrat se finit quand le locataire et le bailleur ont chacun le droit de terminer le contrat de location sans autorisation de l'autre partie, et sans s'exposer à une pénalité plus que négligeable.

La norme IFRS 16 préconise d'actualiser les loyers futurs à payer en utilisant le taux implicite du contrat s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou à défaut, en utilisant le taux d'endettement marginal de l'entité qui porte les contrats de location concernés.

Les taux implicites des contrats ne sont pas facilement déterminables au sein du Groupe. Le groupe a donc utilisé les taux d'endettement marginaux des différentes entités portant les contrats de location pour calculer la dette de location du Groupe. Les taux d'intérêt déterminés sont ceux de dettes amortissables. Ceci a abouti à utiliser un taux de 5,95%.

Après la prise d'effet des contrats, les dettes de location sont augmentées des intérêts financiers et diminuées des montants de loyers payés.

Les valeurs comptables des dettes sont ré-estimées à chaque fois qu'un avenant à un contrat de location ou qu'une modification significative des faits et circonstances conduit à un changement :

- De la durée comptable de la location ;
- Du nombre ou de la nature des biens loués ;
- Du montant de loyer ;
- De l'évaluation de l'exercice d'une option d'achat du bien loué.

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à leur coût initial, à la date de prise d'effet des contrats de location.

Le coût initial des droits d'utilisation inclut principalement le montant de la dette de location, les coûts directs initiaux marginaux qui ont été décaissés pour obtenir les contrats et les loyers payés d'avance. Il est diminué des avantages reçus des bailleurs au début des contrats.

Après la date de prise d'effet, les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats de location. Par exception, un droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile du bien loué, lorsque le groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat portant sur ce bien.

La valeur comptable des droits d'utilisation est ajustée lorsqu'une ré-estimation de dette de location est réalisée.
Les droits d'utilisation sont dépréciés en cas de survenance d'un indicateur de perte de valeur aux bornes de leur Unité Génératrice de Trésorerie, selon les mêmes critères que ceux appliqués aux autres actifs immobilisés amortissables.
Le Groupe applique l'exemption prévue par IAS 12, qui permet de ne pas comptabiliser d'impôt différé à la date de prise d'effet des contrats de location, puisqu'à cette date les écritures comptables sont sans impact sur le compte de résultat. Des impôts différés pourraient être comptabilisés le cas échéant selon les mêmes critères que les autres retraitements, après la date de prise d'effet des contrats à hauteur des différences temporelles entre valeurs comptables et valeurs fiscales.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de marché

4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en biomasse, fixés par contrat sur des durées longues, et en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de changes

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins-values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres. Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change puisqu'il effectue très peu d'opérations en devises.

4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2019	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	23 625	23 625	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	886	886	0
Total	24 511	24 511	0
Exposition au taux variable avant instruments dérivés	0		
Instruments dérivés de taux	0		
Exposition au taux variable après instruments dérivés	0		

Dans la mesure où l'ensemble des dettes subsistantes avaient été contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	Clôture	Ouverture	variation
Dépôts et Placements non courant	2 294	2 934	-639
Dépôts et Placements courant	59	49	10
Equivalents de trésorerie	0	0	0
Trésorerie	2 722	3 966	-1 244
TOTAL	5 075	6 948	-1 874

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Les dépôts non courants sont pour majorité des dépôts de garanties consentis. Ce sont pour la majorité des placements à taux sans risque.

4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été principalement couverts par :

- La trésorerie disponible à l'ouverture dont le solde était de 4 M€
- L'émission de 1 000 OCA et l'encaissement de 9,4 M€ sur la période (*note 1.1 Evènements Corporate – Financement obligatoire flexible*)

Le financement des besoins 2020 est exposé dans la *note 2.1.2-Continuité d'exploitation*.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	24 539	32 228	-7 689
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 722	3 966	-1 244
Endettement net	21 818	28 263	-6 445

L'échéancier des dettes financières est présenté en *note 6.9-Dettes Financières*.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non-respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en *note 8.- Engagements hors bilan*.

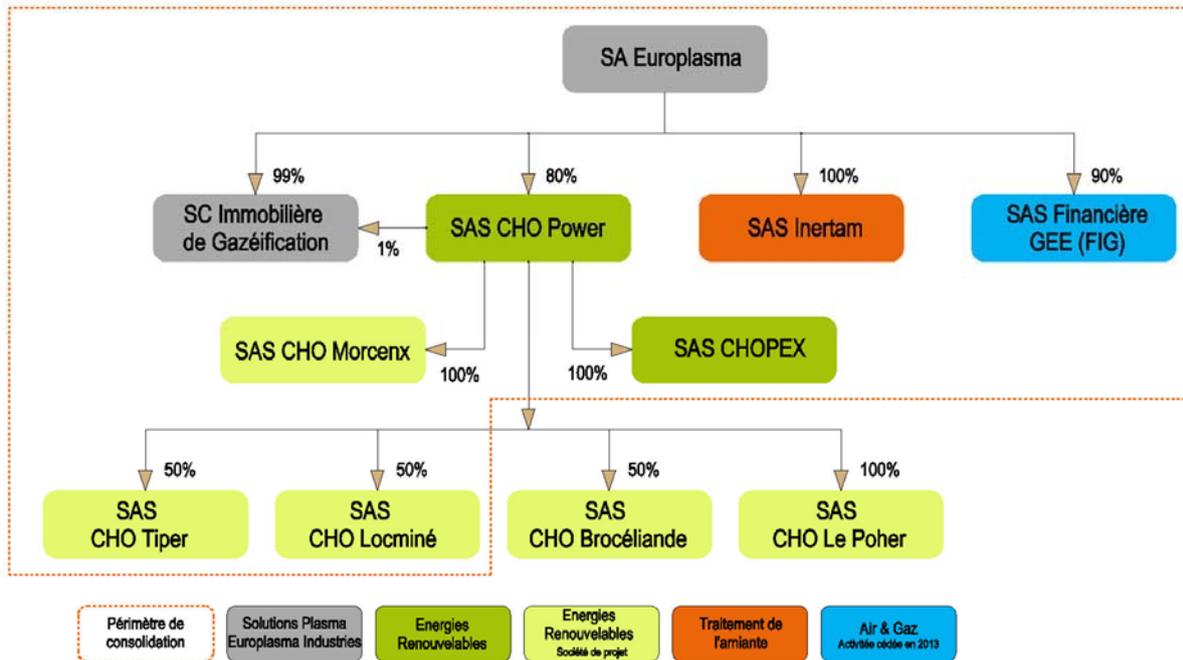
4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Présentation du périmètre de consolidation



5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

Aucun changement de périmètre n'est à noter sur la période.

5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX LA NOUVELLE SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale	
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092	80%	100%	Intégration globale
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	40%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	80%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	80%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	40%	50%	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	89,73%	89,73%	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	99,8%	100%	Intégration globale

Les sociétés CHO Locminé et CHO Tiper sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale en raison du contrôle exercé sur ces filiales.

5.4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2019, les sociétés de projet CHO Brocéliande et CHO Le Poher ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation en raison de leur intérêt négligeable (pas de revenu, résultat proche de 0, total bilan inférieur à 10 K€ et pas d'engagement hors bilan).

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
CHO Brocéliande SAS	ZI La Brohinière 35 360 Montauban-de-Bretagne SIREN : 811 830 470	40%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Le Poher SAS	Parc d'activités de Kerhervé 29 270 Cleden Poher SIREN : 815 222 559	80%	100%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1 Goodwill

6.1.1. Principes comptables

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et enregistrés en charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, que celles-ci concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, en y incluant les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

6.1.2. Pertes de valeur (applicable à tous les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles)

▪ Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- Les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,
- Les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- Une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- Des changements majeurs allant entrainer des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- Des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif, très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgété en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

6.1.3. Solde et explications

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition	31/12/2018	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	31/12/2019
Inertam	2005	6 115	K€	0	0	0	0	0	0	0
Financière GEE	2006-2008	5 705	K€	54	8	0	0	0	0	8
Total				54	8	0	0	0	0	8

Le goodwill Inertam a été intégralement déprécié au cours des exercices précédents.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

▪ Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

- Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- Aux frais de dépôts des brevets développés en interne,
- Aux maintien des brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent:

- Au prix des licences,
- Aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

▪ Variation brute des immobilisations incorporelles

	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Reclassements et mises au rebut	Incid. IFRS16	31/12/2019
Frais de recherche & développement	3 676	0	0	0	0	3 676
Concessions, brevets & droits similaires	1 776	3	-13	23	0	1 790
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	50	3	0	-30	0	23
Avances et acomptes s/imm. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	5 502	7	-13	-7	0	5 489

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclassements et mises au rebut	Incid. IFRS16	31/12/2019
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-3 610	-183	170	0	0	-3 623
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 702	-40	13	0	0	-1 729
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-15	0	0	0	0	-15
Dép. avances et acomptes s/imm. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-5 328	-222	183	0	0	5 367
Total Valeur Nette	174	-216	170	-7	0	121

La valeur nette des immobilisations incorporelles est en diminution de 53 K€, passant de 174 K€ au 31 décembre 2018 à 121 K€ au 31 décembre 2019.

6.3 Immobilisations corporelles

▪ Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrés conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer. Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'actifs au cours de la période.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé, notamment compte tenu de garanties en place. Le groupe est en cours d'évaluation de ses obligations actuelles, légales ou implicites de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

La dépréciation comptabilisée dans le cadre d'un test de dépréciation peut être reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur.

▪ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- Le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- Le nombre d'heures de fonctionnement ;
- Les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 500 à 130 000
	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
	Années	3 à 12
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 10

▪ Variation des immobilisations corporelles

	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Reclassements et mises au rebut	Incid. IFRS16	31/12/2019
Terrains	346	0	0	0	0	346
Constructions	8 506	0	0	0	842	9 348
Installations tech, matériel & outillage	54 213	71	-81	98	1 698	55 999
Autres immobilisations corporelles	2 387	21	-111	7	0	2 304
Immobilisations corporelles en cours	2 418	72	0	-98	0	2 392
Avances et acomptes s/imm. corp.	81	0	0	0	0	81
Total Valeur Brut	67 951	163	-192	7	2 540	70 470

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclassements et mises au rebut	Incid. IFRS16	31/12/2019
Amt/Dép. constructions	-8 476	-515	412	0	0	-8 580
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-49 796	-6 645	2 990	0	0	-53 451
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-1 310	-241	78	0	0	-1 472
Dépréciations des terrains	-346	0	0	0	0	-346
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-1 141	-113	0	0	0	-1 254
Dép. avances et acomptes s/imm. corp.	-81	0	0	0	0	-81
Total Amt/dép.	-61 150	-7 514	3 480	0	0	-65 184
Total Valeur Nette	6 802	-7 351	3 288	7	2 540	5 286

La reprise d'amortissement et dépréciation pour 2.990 K€ correspond à une dépréciation sur immobilisations corporelles antérieurement constituées en lien avec un test d'impairment. Cette dépréciation est reprise de façon symétrique avec l'amortissement régulièrement constitué.

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel de CHO Morcenx et le bâtiment de la SCI

Compte tenu des rendements actuellement inférieurs aux standards de production (la mise en œuvre du plan d'optimisation de la centrale de CHO Morcenx restant à effectuer) d'une part, et de la révision à la baisse des capacités de production de l'usine d'autre part, un test de valeur répondant à la stricte application des normes IFRS, a été réalisé au 31 décembre 2018 pour évaluer la valeur comptable de l'actif immobilisé.

En 2019 la valeur des actifs non totalement amortis (principalement les moteurs) a été estimée à partir de la valeur potentielle de revente.

Sur ces bases, l'actif concerné a été déprécié à hauteur de 1 563 K€.

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel Inertam

Un test d'impairment a porté sur la valeur consolidée de l'actif, soit 2 474 K€ et a utilisé les perspectives de trésorerie à 3 ans ainsi qu'un flux terminal standard sur la base des capacités actuelles de l'usine, avec un WACC utilisé à 7,72%.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur ces bases.

Les principaux postes d'immobilisations corporelles, en valeur brute, concernent :

- Les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 346 K€,
- Les bâtiments de l'usine de production d'énergie de CHO Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, pour 7 920 K€. S'agissant d'une activité du Groupe, cet immeuble n'a pas été considéré comme un immeuble de placement,
- Les installations techniques, matériels et équipements industriels (54 300 K€) sont surtout constituées de :
 - l'usine de production d'électricité CHO Morcenx, pour un montant de 32 890 K€ ; dont les moteurs de l'usine CHO Morcenx pour un montant brut de 2 770 K€ ;

- la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam qui représente une valeur brute de 16 155 K€ ;
- Les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations,
- Les droits de location pour un montant net de 2 540 K€, répartis pour 842 K€ dans les constructions et le solde dans les installations techniques et matériel industriel.
- Les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires Inertam pour un total de 1 201 K€, et les travaux d'avancement (totalement dépréciés) de la future usine CHO Tiper pour un total de 1 141 K€.

Le montant net des immobilisations corporelles à la clôture est de 5 286 K€, il est principalement composé des :

- Installations techniques d'Inertam et des réfractaires pour 2 075 K€,
- Moteurs de l'usine CHO Morcenx pour 1 735 K€.
- Droits de location pour un montant de 1 190 K€

Au cours de l'année, le Groupe a investi 163 K€ en immobilisations corporelles, la variation résultant principalement du changement de méthode lié à la 1^{ère} application d'IFRS 16 dont les impacts sont présentés en note 3.3 et 6.4- *contrats de location*, et d'une dépréciation constatée sur les droits d'utilisation du secteur des Energies Renouvelables à hauteur de 716 K€.

6.4 Contrats de location

Les effets de la 1^{ère} application de la norme IFRS 16 sont repris en note 3.3.

Au cours de l'exercice, les contrats de location ont connu les évolutions suivantes :

	31/12/2018	Acquisitions	amortissement / dépréciation	Rembours ement	Reclasse ments et mises au rebut	Incid. IFRS16	31/12/2019
Droits d'utilisation - Valeur Brute						2 540	2 540
Amortissement des droits d'utilisation			-1 350				-1 350
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	0	0	-1 350	0	0	2 540	1 190
Dette de location - non courant					-483	1 923	1 439
Dette de location - courant				-617	483	617	483
Dette de location	0	0	0	-617	0	2 540	1 923

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Redevance annulées	734		734
Amortissement des droits d'utilisation	-635		-635
Dépréciation des droits d'utilisation	-716		-716
Charge d'intérêt	-116		-116
Charge de la période	-1 467	0	-1 467

6.5 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

	31/12/2019			31/12/2018			Variation nette
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 303	-278	1 025	1 326	-102	1 224	-200
Stocks - en-cours de production	159	-159	0	159	-159	0	0
Stocks -pds finis et intermédiaires	528	-526	2	528	-526	2	0
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 990	-963	1 027	2 013	-787	1 226	-200

La valeur nette du stock passe de 1 226 K€ au 31 décembre 2018 à 1 027 K€ au 31 décembre 2019, ce qui représente une variation de -200 K€.

6.6 Actifs financiers

Actifs financiers	31/12/2019			31/12/2018			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Titres de participation	1	0	1	1	0	1	0
Prêts, cautionnements et autres créances	2 294	0	2 294	2 934	0	2 934	-639
Total autres actifs financiers non courants	2 295	0	2 295	2 935	0	2 935	-639
Clients et comptes rattachés	1 128	-657	471	3 303	-442	2 861	-2 390
Total client et comptes rattachés	1 128	-657	471	3 303	-442	2 861	-2 390
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	564	-60	504	450	0	450	54
Créances sur personnel & org. sociaux	13	0	13	18	0	18	-6
Créances fiscales - hors IS	5 534	0	5 534	5 598	0	5 598	-63
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	6 111	-60	6 051	6 066	0	6 066	-15
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	49	0	49	39	0	39	10
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	1 012	-118	894	1 229	0	1 229	-335
Charges constatées d'avance et charges à répartir	145	0	145	158	0	158	-13
VMP - Autres placements	87	-78	10	88	-78	10	-1
Total autres actifs courants	1 294	-196	1 098	1 515	-78	1 437	-338
VMP - Equivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	2 722	0	2 722	3 966	0	3 966	-1 244
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 722	0	2 722	3 966	0	3 966	-1 244

6.6.1. Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

6.6.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont inclus dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

6.6.3. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	1	0	1					1
Prêts, cautionnements et autres créances	2 294	0	2 294					2 294
Total autres actifs financiers non courants	2 295	0	2 295					2 295

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Il s'agit principalement :

- Des garanties financières pour les usines d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 1 072 K€ en progression de 21 K€. Conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitante de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au Préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 août 2014, le montant des garanties financières pour Inertam ayant pour but de garantir la mise en sécurité du site, s'élève à 1 547 K€. Pour CHOPEX, le montant s'élève à 206 K€,
- Des garanties PRIMEO (électricité) et ANTARGAZ (Gaz) pour un total de 179 K€.

Au 31 décembre 2018, il y avait également un dépôt rémunéré de 1 200 K€ dans la SCIG en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx. Ce dépôt a été conservé par la banque dans le cadre du redressement judiciaire, contre l'abandon d'une partie de la dette.

6.6.4. Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net 31/12/2019	Brut	Provision	Net 31/12/2018	Variation
Clients et comptes rattachés	1 128	-657	471	3 303	-442	2 861	-2 390
Total client et comptes rattachés	1 128	-657	471	3 303	-442	2 861	-2 390

Le poste client connaît une forte diminution qui s'explique principalement par les créances clients du secteur Traitement de l'amiante en diminution de 1 542 K€ en valeur brute et les fins de contrat du secteur Solution plasma aboutissant à l'absence de créances clients au 31 décembre 2019 (514 K€ au 31 décembre 2018).

La dotation aux provisions concerne principalement le secteur traitement de l'amiante.

	31/12/2019	31/12/2018
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-442	-2 524
Dotations	-455	-286
changement de périmètre	0	2 269
Reprises	240	100
Dépréciation des comptes client à la clôture	-657	-442

L'ensemble des comptes clients au 31 décembre 2019 est à échéance moins d'un an.

Par ailleurs, depuis le mois de février 2016 le groupe a souscrit un contrat d'affacturage pour le secteur Traitement de l'Amiante. L'analyse des termes du contrat a conduit à ne pas décomptabiliser les créances cédées. Cependant, le contrat a été résilié avec effet au 31 décembre 2019 (voir également *Note 6.8-Affacturage*)

6.6.5. Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net 31/12/2019	Brut	Provision	Net 31/12/2018	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	564	-60	504	450	0	450	54
Créances sur personnel & org. sociaux	13	0	13	18	0	18	-6
Créances fiscales - hors IS	5 534	0	5 534	5 598	0	5 598	-63
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	6 111	-60	6 051	6 066	0	6 066	-15

Les autres créances opérationnelles sont globalement stables, et sont principalement constituées :

- Des avances et acomptes fournisseurs pour un montant de 504 K€
- Des créances liées au Crédit Impôt Recherche et CICE à recevoir, pour un total de 115 K€ (272 K€ au 31 décembre 2018), diminution en raison de l'arrêt du CICE
- Des créances liées aux écritures de TVA déductible, notamment sur les facturations groupe non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif).

6.6.6. Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2019	Brut	Provision	Net 31/12/2018	Variation
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	49	0	49	39	0	39	10
Autres créances	1 012	-118	894	1 229	0	1 229	-335
Charges constatées d'avance et charges à répartir	145	0	145	158	0	158	-13
VMP - Autres placements	87	-78	10	88	-78	10	-1
Total autres actifs courants	1 294	-196	1 098	1 515	-78	1 437	-338

Le poste « *Autres créances* » est principalement composé :

- De la dernière tranche de paiement par CMI afférente à la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 613 K€ nets (payables au plus tard fin 2018). Compte tenu d'un report de la garantie d'actif et de passif, cette créance n'a pu être encaissée fin 2018 et a fait l'objet d'une provision à hauteur de 118 K€.
- Des fonds de garantie et de réserves liés au contrat d'affacturage pour un montant de 295 K€ au 31 décembre 2019, en application de réserves sur les créances cédées (484 K€ au 31 décembre 2018).

6.7 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie	31/12/2019			31/12/2018			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	2 722		2 722	3 966		3 966	-1 244
Equivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
Total Trésorerie - actif	2 722	0	2 722	3 966	0	3 966	-1 244
Concours bancaires courants	3		3	5		5	-3
Total Trésorerie nette	2 719		2 719	3 960		3 960	-1 241

Au 31 décembre 2019, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires et de valeurs mobilières liquides.

La variation de la trésorerie nette de - 1 241 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en *note 5. Tableau de flux de trésorerie*.

Cette variation s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour -6 856 K€ correspondant principalement aux dépenses de fonctionnement de l'usine de CHO Morcenx, engagées à la fois par CHO Power pour les modifications de process et par CHOPEX pour les dépenses de mise en service (-3 097 K€) mais aussi par Europlasma pour -1 903 K€, et Inertam pour -1 756 K€ (correspondant à ses coûts fixes handicapé par un faible volume d'activité),
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -947 K€ (*voir Note 6.3* principalement sur les immobilisations corporelles pour 523 K€, mais aussi l'augmentation des avances & dépôts pour 511 K€),
- Un flux lié aux activités de financement de 6 561 K€ principalement expliqué par des augmentations en capital en direct ou par émission d'emprunt obligataire converti sous un très court délai

6.8 Affacturage

Le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage ayant produit ses effets à compter du 1^{er} semestre 2016. Les positions du factor au 31 décembre 2019 et l'impact dans les comptes du Groupe sont les suivants :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
En-cours clients cédé au factor	0	1 575	-1 575
Retenues et dépôt de garantie	295	484	-189
Avance de trésorerie reçue	-295	1 091	-1 386

Le Groupe a retenu le traitement comptable suivant :

- Augmentation des créances clients à hauteur de l'avance de trésorerie nette consentie par la société d'affacturage à l'actif et
- Constatation d'une dette financière pour le même montant au passif.

Cependant, au vu de l'en-cours au 31 décembre 2019 nul et de l'arrêt du contrat, aucune dette n'a été reconnue à la clôture.

6.9 Dettes financières

- Méthode d'évaluation des dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Autres méthodes d'évaluation des dettes financières.

Dans certains cas, le Groupe peut être amené à comptabiliser des dettes en appliquant une méthode différente du coût amorti. La méthode est alors expliquée en lien avec l'instrument concerné.

6.9.1. Dettes financières par devise et taux

	31/12/2019	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe
Emprunts obligataires	0	0	0		0
Emprunts auprès établis. de crédit	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	20 053	20 053	0		20 053
Dette de location	1 439	1 439	0		1 439
Intérêts courus non échus > 1 an	2 134	2 134	0		2 134
Total Dettes financières non courantes	23 625	23 625	0	0	23 625
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0		0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	275	275	0	0	275
Dette de location < 1 an	483	483	0	0	483
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	128	128	0	0	128
Avance du Factor	0	0			0
Intérêts courus sur emprunts	26	26	0	0	26
Concours bancaires (trésorerie passive)	3	3	0	0	3
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	914	914	0	0	914
Total dettes financières	24 539	24 539	0	0	24 539

6.9.2. Emprunt obligataire émis en 2015

	31/12/2018	charge d'intérêts	remboursement	Conversion / Forclusion	31/12/2019
Composante capitaux propres	176	0	0	-176	0
Composante Dette	4 543	0	0	-4 543	0
Intérêts courus non échus	1372	4	0	-1 376	0
Sous-total dette financière	5 915	4	0	-5 919	0
Total Emprunt obligataire	6 091	4	0	-6 095	0

Lors de la réunion du 8 décembre 2015, le Conseil d'Administration, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 (10^{ème} résolution à caractère extraordinaire), a décidé de l'émission d'obligations convertibles (OCP), et délégué sa mise en œuvre au Directeur Général.

Ce placement privé donne lieu à l'émission de 4 724 954 obligations convertibles pouvant donner droit en cas de conversion à 4 724 954 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € ainsi qu'à un maximum de 850 492 actions au titre des intérêts.

Le prix d'émission unitaire des OCP a été fixé à 1,06 €. Chaque OCP donne ainsi droit à une action ordinaire nouvelle au prix de conversion de 1,06 €.

La durée de l'emprunt obligataire est de 3 ans et le taux nominal a été fixé à 6% l'an.

Les OCP sont convertibles à tout moment à l'initiative des porteurs d'OCP, par tranche minimale de 100 K€. Dans ce cas le montant des intérêts dus à la date de conversion sera payé en actions sur la base du prix de conversion.

La conversion pourra intervenir à l'initiative de l'émetteur si la valeur moyenne pondérée par les volumes d'une action ordinaire de la société, calculée sur les 20 derniers jours de bourse consécutifs précédant la demande de conversion, est supérieure à 130% du Prix de Conversion.

Les OCP n'ont pas fait l'objet de demande d'admission sur un marché boursier quelconque, réglementé ou non.

Les emprunts obligataires sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 qui préconise de comptabiliser l'emprunt obligataire séparément en deux composantes :

- Une composante « dette » évaluée à la juste valeur (voir ci-dessous) ;
- Une composante « capitaux propres », correspondant à la différence entre la valeur nominale de l'emprunt émis et la composante dette.

La juste valeur de la composante dette correspond à la valeur actualisée des cash-flow futurs (coupons et valeur de remboursement), sur la base d'un taux de marché d'un passif analogue (dette non assortie d'une possibilité de conversion en actions), ce passif pouvant être une dette souscrite auprès de parties liées si elle correspond à la notion de passif analogue.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'instrument financier (frais d'émission notamment) sont affectés aux composantes dettes et capitaux propres au prorata de la répartition de la valeur de l'émission.

Cet emprunt échu en décembre 2018 n'a pu être remboursé à terme et a été intégré dans le plan de redressement judiciaire. Dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, Zigi Capital a convenu avec les porteurs d'OCP (les « Obligataires ») de racheter une partie de la créance obligataire déclarée auprès du mandataire judiciaire en vue de la convertir en actions Europlasma dans le cadre d'une augmentation de capital par compensation de créances. Ceci a été réalisé le 08 août 2019.

Le solde de l'emprunt obligataire, non déclaré lors du redressement judiciaire est frappé de forclusion.

6.9.3. Financement obligataire flexible

Europlasma a conclu le 9 février 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund, un contrat de financement par Bons d'Emissions d'Obligations Convertibles en Actions (BEOCA). Il a été émis 4 BEOCA, dont l'exercice de chacun d'eux permet de souscrire 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 000€, à taux d'intérêt de 0%, représentant un montant nominal total de 8 millions d'euros.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, les 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 800 OCA et à l'encaissement par la Société de 8 millions d'euros.

Le renouvellement de ce financement a été signé le 17 juillet 2018 pour un montant nominal total de 8 millions d'euros.

Au cours du 2nd semestre 2018, 3 des 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 600 OCA et à l'encaissement par la Société de 6 millions d'euros.

Au cours du 1^{er} semestre 2019, la tranche 4 des BEOCA a été réactivée et exercée donnant lieu à l'émission de 200 OCA et à l'encaissement par la société de 2 millions d'euros (se référer §6.9.4).

Le Groupe a émis un emprunt obligataire en juillet 2016 s'accompagnant de l'émission de BSA. Sur l'exercice 2019, aucun BSA n'a été exercé au cours de la période. Ainsi, au 31 décembre 2019, l'actualisation de la juste valeur des BSA 2 non exercés a mis en évidence une diminution du passif financier à hauteur de 4 K€, se traduisant par la comptabilisation d'un produit financier pour ce montant.

L'évolution de la juste valeur s'analyse de la façon suivante :

Instrument	Échéance	Nombre couvert	Comptabilisation initiale par les réserves	31/12/2019	31/12/2018	Variation en résultat	Variation en réserves
BSA 2 Tranche 1	20/07/2019	1 851 852	204	0	0	0	
BSA 2 Tranche 2	01/09/2019	1 000 000	66	0	0	0	
BSA 2 Tranche 3	01/09/2019	1 162 790	73	0	0	0	
BSA 2 Tranche 4	23/10/2019	1 612 903	103	0	0	0	
BSA 2 expirés		5 627 545	446	0	0	0	0
BSA 2 Tranche 10	15/05/2020	1 142 858	53	0	0	0	
BSA 2 Tranche 11	29/05/2020	1 212 122	53	0	0	-0,2	
BSA 2 Tranche 12	12/06/2020	1 250 000	67	0	0	-0,4	
BSA 2 Tranche 13	02/07/2020	1 052 631	51	0	0	-0,3	
BSA 2 Tranche 14	24/07/2020	1 333 333	60	0	3	-2,8	
BSA 2 en circulation au 31/12/18		11 618 489	730	0	4	-4	0
Total des BSA 2 exercés sur la période		0	0	0	0	0	0
Total des BSA 2 en circulation au 31/12/2019		5 990 944	284	0	4	-4	0

6.9.4. Emprunts obligataires émis en 2019

Les opérations sont détaillées en note 1.1. Les OCA émises sur la période ont donné lieu à une augmentation de capitaux propres pour un montant nominal total de 10 M€ (hors frais d'émission et valeur du dérivé).

6.9.5. Échéances des dettes financières

	31/12/2019	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit	0		0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	20 053		53	0	0	20 000
Dette de location	1 439		410	320	256	453
Intérêts courus non échus > 1 an	2 134		0	0	0	2 134
Total Dettes financières non courantes	23 625	0	463	320	256	22 587
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	275	275				
Dette de location < 1 an	483	483				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	128	128				
Avance du factor	0	0				
Intérêts courus sur emprunts	26	26				
Concours bancaires (trésorerie passive)	3	3				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	914	914	0	0	0	0
Total dettes financières	24 539	914	463	320	256	22 587

6.9.6. Variation des dettes financières

	Ouverture	Emission d'emprunt	Remboursement	Autres variations	Reclassements	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	3 202	0	0	-3 207	5	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	20 057	0	0	0	-4	0	20 053
Dettes de location > 1 an	0	0	0	0	-483	1 923	1 439
Intérêts courus non échus > 1 an	0	1 217	0	0	917	0	2 134
Total Dettes financières non courantes	23 259	1 217	0	-3 207	434	1 923	23 625
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	4 543	0	0	-4 543	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit < 1 an	882	0	-254	-358	5	0	275
Dettes de location < 1 an	0	0	-617	0	483	617	483
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	21	0	0	0	106	0	128
Avance du factor	1 091	0	-985	0	-106	0	0
Intérêts courus sur emprunts	2 427	32	-140	-1 376	-917	0	26
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	0	-3	0	0	0	3
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	8 969	32	-1 999	-6 277	-429	617	914
Total dettes financières	32 228	1 249	-1 999	-9 484	5	2 540	24 539

Les dettes financières sont en diminution forte de 7 689 K€, passant de 32 228 K€ au 31 décembre 2018 à 24 539 K€ au 31 décembre 2019. Cette variation provient principalement :

- Du changement de méthode en lien avec IFRS 16 et le constat d'une dette de location d'un montant de 2 540 K€ (voir section 3.3) ;
- Des remboursements d'emprunts pour 1 853 K€ (hors diminution des intérêts courus) correspondant principalement au remboursement de la dette de location ainsi que la diminution de l'avance du factor,
- De la fin de l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine CHOM (capital restant dû de 3 860 K€) par l'accord suivant : remboursement de 300 K€, compensation avec le dépôt à terme de 1 200 K€ et abandon pour 2 360 K€ ;
- Du solde des OCCP (voir note 6.9.2) par leur conversion en capital ;
- De la variation des intérêts courus non échus, notamment sur l'emprunt de l'usine CHO Morcenx pour un montant de 1 217 K€.

Ainsi, le poste « autres variations » pour un total de 9 484 K€ est constitué de :

- 3 693 K€ d'abandons de créance
- 1 200 K€ de compensations avec un dépôt à terme
- 4 591 K€ de conversion en capital

Au 31 décembre 2019 les dettes financières d'un montant de 24 539 K€ se décomposent principalement comme suit :

- 20 000 K€ au titre de l'emprunt finançant l'usine CHO Morcenx (hors immobilier) ;
- 1 922 K€ au titre de la dette de location ;
- 2 159 K€ d'intérêts, notamment 2 133 K€ pour l'emprunt CHO Morcenx.

Comme indiqué dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « *Emission d'emprunts* », il n'y a aucune émission d'emprunts en cours de la période (les Obligations convertibles étant considérées comme instrument de capitaux propres).

Le total des remboursements d'emprunts de 1 999 K€ minoré des intérêts courus s'élève à 1 856 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « *Remboursements d'emprunts* ».

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

Endettement net	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	24 539	32 228	-7 689
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 722	3 966	-1 244
Endettement net	21 818	28 263	-6 445

6.10 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

Engagement actuariel	engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
Engagement futur	indemnités de base x droits acquis
Indemnités de base	ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite
Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite	espérance de vie x probabilités de non départ
Espérance de vie	probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
Probabilité de non départ	$(1-0,1)^{\text{nombre d'années avant retraite}}$
Coefficient d'ancienneté / durée totale	$(N - \text{date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

	31/12/2019	31/12/2018	variation
Avantages du personnel non courants	670	571	99

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	571
Coût des services rendus +	129
Coût financier +	14
Gain et perte actuariels +	-44
Engagement à la clôture	670

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,77%	1,57%
Table retenue	Insee 2018	Insee 2018
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.11 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

	31/12/2018	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2019
Provisions pour garanties	329	3	-6	-267	59
Autres provisions pour risques	210	15	0	0	225
Autres provisions pour charges	573	1	-143	0	431
Autres provisions pour charges - part < 1 an	148	26	-93	-55	26
Total provisions courantes	1 260	45	-242	-322	741
Total provisions	1 260	45	-242	-322	741

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- **Provisions pour garantie :**

Les projets à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée aux clients. Une provision est enregistrée pour 59 K€ au 31 décembre 2019 contre 329 K€ au 31 décembre 2018.

- **Provisions pour risques :**

Les provisions pour risques comprennent une provision de 225 K€ comptabilisée au titre de la mise en jeu de la garantie de passif liée à la cession du sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013 et notamment dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne.

- **Provisions pour charges :**

Les provisions pour charges (431 K€) correspondent à une provision en vue d'une opération d'élimination du stock de vitrifiat pollué chez Inertam (437 K€ au 31 décembre 2018).

6.12 Autres passifs financiers et courants

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	159	2	157
Autres dettes - part à plus d'un an	108	108	0
Total Autres passifs financiers non courants	267	110	157
Dettes fournisseurs	5 360	5 983	-622
Total Comptes fournisseurs et rattachés	5 360	5 983	-622
Clients - Avances et acomptes reçus	221	315	-94
Dettes sociales	2 632	1 948	684
Dettes fiscales	6 001	4 987	1 013
Autres dettes	0	172	-172
Total autres dettes opérationnelles	8 854	7 422	1 432
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 686	2 039	-352
Comptes courants - passif	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	15 893	16 445	-552
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total autres passifs courants	17 579	18 484	-905

6.12.1. Evolution des autres passifs financiers non courants

L'évolution s'explique principalement par la comptabilisation des OCABSA à la juste valeur comme décrit dans la Note 6.9.4. Le montant de 108 K€ en autres dettes correspond au montant des dettes dues par les SPV CHO Tiper et CHO Locminé au partenaire financier des projets.

6.12.2. Evolution des dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs sont en diminution 622 K€ par rapport au 31 décembre 2018, pour s'établir à 5 360 K€, notamment en raison de la forte baisse d'activité.

6.12.3. Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

L'augmentation des dettes fiscales et sociales s'explique par l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire.

6.12.4. Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont stables (variation de -552 K€) et passe de 16 445 K € au 31 décembre 2018 à 15 893 K€ au 31 décembre 2019. Ce poste comprend notamment :

- Les produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé en partie avant le traitement. Ce poste passe de 15 649 K€ au 31 décembre 2018 à 15 193 K€ au 31 décembre 2019 ;
- Une diminution de 293 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions d'investissement (y compris CIR neutralisé) restant à étaler qui s'élève à 244 K€ contre 640 K€ au 31 décembre 2018.

6.12.5. Procédure de redressement judiciaire

Le plan de redressement par voie de continuation prévoit un remboursement des créanciers du Groupe Europlasma en deux options alternatives :

- Option 1 : un paiement comptant à hauteur de 15% du montant de leur créance avec abandon du solde,
- Option 2 : un remboursement en totalité échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan.

Les dettes liées au redressement judiciaire figurent dans les différents postes de passifs précédemment évoqués.

Les travaux relatifs aux opérations de contestations éventuelles sont en cours. Cependant, à titre informatif, les montants prévisionnels au titre des deux options ouvertes aux créanciers, établis sur la base des premières confirmations et déduits des remboursements déjà effectués en 2019 sont précisés ci-après.

A noter également que certaines dettes font l'objet de contestations, partielles ou totales ; notamment des sommes pour lesquelles les créanciers ont déclarés des montants à titre provisionnel ; ou encore sur contrats à exécutions successives pour lesquels les créanciers ont déclaré la totalité des sommes relatives aux contrats, tant échus que non échus à la date de la mise en redressement judiciaire.

Dans le cadre de la procédure, ces dettes font donc l'objet de contestations et ont commencé à être analysées par un juge commissaire. A titre informatif, le tableau ci-dessous présente les volumes concernés par ces contestations

En K€	Echelonnement dettes acceptées (hors intercompagnies)		Contestation en cours		Contestation en cours
	Option 1 < 1 an (dont privilège)	Option 2 > 1 an	Montant validé par Europlasma	Total dettes RJ	Demande additionnelle des créanciers
Dettes fournisseurs, fiscales, sociales et financières	984	26 056	2 918	29 958	15 256
dont sortie de trésorerie à réaliser	332	5 049			

Le remboursement des dettes intragroupe pour 63 125 K€ ne pourra intervenir avant le désintéressement des créanciers tiers dans le cadre de l'exécution du plan de redressement.

6.13 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Actifs d'impôts différés	0	0	0
Passifs d'impôts différés	0	0	0
Total impôts différés	0	0	0
Actifs d'impôts courants	0	0	0
Dettes d'impôts courants	0	0	0
Total impôts courants	0	0	0

Les impôts différés sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux étant « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

6.13.1. Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

Compte tenu des déficits fiscaux existants et des perspectives à venir, il a été décidé de passer en perte l'intégralité des impôts différés antérieurs.

6.13.2. Echéances des impôts différés

Non applicable compte tenu de l'absence d'impôt différé comptabilisé au 31 décembre 2019.

6.13.3. Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 53 489 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

Entité	au 31/12/19	au 31/12/18
	IDA sur déficits fiscaux non activé	IDA sur déficits fiscaux non activé
Europlasma	14 463	12 179
Inertam	7 329	5 983
CHO Power	14 898	12 899
CHOPEX	2 502	2 422
CHO Morcenx	13 306	9 878
Financière GEE	482	440
Autres entités	509	554
Total	53 489	44 355

6.14 Capitaux propres

6.14.1. Composition du capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social d'Europlasma est composé de 855 662 396 actions d'une valeur nominale de 0,01 € chacune :

	31/12/2019	31/12/2018	variation
Nombre d'actions ordinaires	855 662 396	284 476 004	571 186 392
Nombre d'actions de préférences			
Total	855 662 396	284 476 004	571 186 392

	31/12/2019	31/12/2018	variation
Nombre d'action moyen	377 676 061	201 000 097	176 675 964

Le capital de la Société qui était composé de 284 476 004 actions au 1er janvier 2019, a été augmenté de 571 186 392 actions courant 2019 pour le faire ressortir à 855 662 396 actions au 31 décembre 2019.

Les augmentations de capital découlent :

- De l'émission de 790 000 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises,
- De la création de 37 389 actions ordinaires lors de l'exercice de BSAR A, B et C,
- De la création de 570 359 043 actions ordinaires dans le cadre des obligations convertibles (incluant le nominal, les fees pris en charge et les pénalités le cas échéant).

6.14.2. Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

	31/12/2019	31/12/2018	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	0	324 000	-324 000
Valorisation en K€	0	21,09	-21
Montant de trésorerie du contrat de liquidité en K€	0	4,956	-5

Le 5 février 2019, la société a mis fin au contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux.

6.14.3. Actions en dilution

- Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2019

	31/12/2019	31/12/2018	variation
Nombre d'actions ordinaires	855 662 396	284 476 004	571 186 392
Nombre d'actions de préférences			
Total	855 662 396	284 476 004	571 186 392

	31/12/2019	31/12/2018	variation
Nombre d'actions à la clôture	855 662 396	284 476 004	571 186 392
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>1 332 169 715</i>	<i>105 725 013</i>	<i>1 226 444 702</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx		350 000	-350 000
- Actions gratuites en cours d'acquisition	27 000	840 000	-813 000
- BSAR B	0	16 921 058	-16 921 058
- BSAR C	37 892 294	37 895 927	-3 633
- OCPP		5 575 446	-5 575 446
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	12 524 093	12 524 093	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	5 990 944	11 618 489	-5 627 545
- BEOCA ROUND 2		20 000 000	-20 000 000
- BSA ZIGI Capital	40 000 000		40 000 000
- BSA EHGOS FUND	857 142 857		857 142 857
- OCA EHGOS FUND	378 592 527		378 592 527
Nombre d'actions dilué à la clôture	2 187 832 111	390 201 017	1 797 631 094

Taux de dilution	155,7%	37,2%
------------------	--------	-------

▪ Sur le nombre moyen d'actions en 2019

	31/12/2019	31/12/2018	variation
Nombre d'action moyen	377 676 061	201 000 097	176 675 964
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>1 332 169 715</i>	<i>105 725 013</i>	<i>1 226 444 702</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	0	350 000	-350 000
- Actions gratuites en cours d'acquisition	27 000	840 000	-813 000
- BSAR B	0	16 921 058	-16 921 058
- BSAR C	37 892 294	37 895 927	-3 633
- OCPP	0	5 575 446	-5 575 446
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	12 524 093	12 524 093	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	5 990 944	11 618 489	-5 627 545
- BEOCA ROUND 2	0	20 000 000	-20 000 000
- BSA ZIGI Capital	40 000 000	0	40 000 000
- BSA EHGOS FUND	857 142 857	0	857 142 857
- OCA EHGOS FUND	378 592 527	0	378 592 527
Nombre moyen d'action dilué	1 709 845 776	306 725 110	1 403 120 666

Taux de dilution	352,7%	52,6%
------------------	--------	-------

6.14.4. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2019 :

	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2018	Actions créées par le CA en 2019	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2019	Actions perdues en 2019	Actions attribuées en 2019	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/19
Attribution du 17/04/18	180 000	180 000	0	0	0	0
Attribution du 21/02/18	575 000	575 000	0	0	0	0
Plan de fidélité n°4	85 000	24 000	7 000	36 000	9 000 *	27 000
	840 000	779 000	7 000	36 000	9 000	27 000

* Plan fidélité n°4 : Sur 2019, il a été attribué 7 000 nouvelles actions et 2 000 nouvelles actions pour régularisation au titre de 2018.

Les montants comptabilisés au titre attributions gratuites d'actions au cours de la période sont les suivants :

en K€	En capitaux propres au 31/12/2018	En charge en 2019	En capitaux propres au 31/12/2019
En résultat et report à nouveau	-3 115	-7	-3 122
En réserves	3 115	7	3 122

Le Groupe a décidé de valoriser les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration.

Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'acquisition effective des actions. La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le cours moyen pondéré utilisé en 2019 pour la valorisation du coût d'attribution gratuite d'actions est de 0,05 euros.

Concernant la Présidence et la Direction Générale, aucune action n'a été attribuée gratuitement au titre de l'exercice 2019.

6.14.5. Intérêts minoritaires

	31/12/2018	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2019
CHO Locmine	-13	0	-114	0	0	-127
CHO Morcenx	-12 070	0	-1 239	0	0	-13 309
CHO Power	8 123	0	-209	0	4	7 918
CHOPEX	-1 784	0	-211	0	5	-1 991
CHO Tiper	-1 174	0	210	0	0	-964
FIG	55	0	-17	0	0	38
SCI G	-17	0	6	0	0	-12
Total	-6 880	0	-1 575	0	9	-8 446

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- Les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- Le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

- Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15. Le Groupe détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance. Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15. Le groupe ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le groupe comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme

Au 31 décembre 2019, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements. Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation. Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats. La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats. Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

- Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés (produits constatés d'avance).

- Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

	2019	2018	Variation
Production vendue de biens	346	849	-504
Production vendue de services	2 808	10 440	-7 633
Ventes de marchandises	0	5	-5
Total	3 153	11 295	-8 142

	2019	2018	Variation
Europe	3 153	10 948	-7 795
Amérique	0	60	-60
Asie	0	287	-287
Afrique	0	0	0
Océanie	0	0	0
Total	3 153	11 295	-8 142

Le chiffre d'affaires consolidé 2019 s'établit à 3 153 K€ contre 11 295 K€ en 2018. Cette diminution de 8 142 K€ (72%) est attribuable principalement aux secteurs Energies renouvelables (- 1 620 K€) et traitement de l'amiante (- 5 933 K€)

7.2 Autres produits d'exploitation

▪ Principes comptables liés aux subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ». Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

▪ Evolution des autres produits d'exploitation

	2019	2018	Variation
Production immobilisée	144	2 679	-2 536
Production stockée	0	6	-6
Subventions d'exploitation	180	543	-363
Autres produits	12	20	-8
Transferts de charges d'exploitation	54	49	4
Total	390	3 298	-2 908

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée pour 144 K€ (2 679 K€ en 2018 des travaux liés à la réfection du four de traitement d'amiante pour 2 213 K€ et des autres travaux sur le site d'Inertam pour 407 K€),
- Des subventions d'investissement accordées dans le cadre du projet CHO Morcenx ou d'autres projets de R&D et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche.

7.3 Achats consommés et charges externes

- Achats consommés

	2019	2018	Variation
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-262	-1 247	985
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-24	-218	195
Autres achats	-2 111	-9 441	7 330
Achats de marchandises	0	0	0
Total	-2 397	-10 907	8 510

Les achats consommés sont en forte diminution en lien avec la forte baisse de l'activité.

- Charges externes

	2019	2018	Variation
Locations et charges locatives	-196	-1 010	814
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 226	-2 302	75
Autres charges externes	-2 043	-4 770	2 726
Total	-4 466	-8 082	3 616

La diminution des charges locatives s'explique par la 1^{ère} application d'IFRS 16 qui a conduit à annuler des redevances de location en 2019 pour un montant de 734 K€ (voir note 6.4).

Les charges externes sont en forte diminution en lien avec la baisse de l'activité (notamment le secteur énergies renouvelables qui voit une baisse de ses autres charges externes de 1 495 K€ et le traitement de l'amiante pour 664 K€).

7.4 Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

Effectif en ETP moyen *	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Cadres	45	48	-3
Agents de maîtrise et techniciens	33	39	-6
Employés	30	31	-1
Ouvriers	0	0	0
Personnel mis à la disposition de l'ent.	0	2	-2
Total	108	121	-12

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

7.4.2. Charges de personnel

	2019	2018	Variation
Rémunérations du personnel	-5 221	-5 421	200
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 255	-2 458	203
Autres charges de personnel	-145	-177	32
Participation des salariés	0	0	0
Total	-7 621	-8 056	435

La progression des charges de personnel s'explique principalement par :

- L'évolution de l'effectif (voir 7.4.1- Effectif moyen par catégorie d'employés) ;
- Le départ d'une partie de l'équipe de direction, depuis reconstituée.

7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

	2019	2018	Variation
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-4 180	-38 102	33 923
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-52	-770	718
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	519	6 896	-6 378
Dotations nettes aux engagements de retraite	-143	-152	9
Dotations nettes aux charges à répartir	3	0	3
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	-390	-317	-73
Total	-4 244	-32 446	28 202

L'évolution des dotations s'explique principalement par :

En 2019 :

- L'impact de la 1^{ère} application d'IFRS 16 ayant pour conséquence la comptabilisation d'une dotation aux amortissements des actifs de location pour un montant de 634 K€, ainsi que la dépréciation de la valeur nette comptable des droits d'utilisation CHOPEX pour 716 K€ ;
- La dépréciation des moteurs de la centrale de CHO Morcenx pour les ramener à leur valeur de marché, ayant un impact de - 888 K€

En 2018 :

- Une dotation exceptionnelle sur les immobilisations corporelles et incorporelles, et notamment 31 365 K€ pour les installations et le bâtiment de l'usine CHO Morcenx

- Une reprise de la provision constituée pour faire face à la fin des coûts du contrat EPC (pour 6 664 K€ chez CHO Power).

7.6 Impôt et taxes

	2019	2018	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	0	0	0
Autres impôts et taxes	-523	-433	-90
Total	-523	-433	-90

Les impôts et taxes, comme en 2018, sont principalement composés des impôts fonciers (taxe foncière et Contribution Foncière des Entreprises).

7.7 Autres charges et produits opérationnels non courants

	2019	2018	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	-37	-15 825	15 788
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	21	38	-16
Autres charges non courantes	-87	-2 661	2 574
Autres produits non courants	4 844	7 846	-3 002
Dépréciations et provisions	0	0	0
Total	4 742	-10 602	15 344

Le résultat opérationnel non courant en 2019 est composé principalement des produits liés aux abandons de créances et aux forclusions de dettes dans le cadre du plan de redressement judiciaire.

En 2018, le résultat opérationnel non courant était composé principalement des éléments suivants :

- Impact de l'intégration de CHO Morcenx selon la méthode de l'intégration globale:
 - Un impact négatif de 15 819 K€ représentant la Valeur Nette Comptable consolidée de la participation CHO Morcenx avant prise de contrôle.
 - Un profit lié à la sortie des titres mis en équivalence pour un montant de 7 726 K€.
- Le constat d'un produit constaté d'avance exceptionnel chez Inertam pour un montant de 2 182 K€.

7.8 Résultat financier

▪ Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

▪ Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

▪ Tableau comparatif du résultat financier

	2019	2018	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 337	30	1 307
Coût de l'endettement financier brut	-1 956	-3 580	1 624
Coût de l'endettement financier net	-619	-3 550	2 931
Perte et gains de change	0	0	0
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	-143	1	-144
Autres charges financières	-167	-34	-133
Autres produits financiers	35	199	-164
Résultat financier	-894	-3 384	2 490

Le résultat financier 2019 est une perte de 894 K€ en forte amélioration. Ce résultat est impacté par les différents éléments liés aux financements obligataires mis en place en 2019, et reproduits ci-dessous :

K€	2019
Charge d'évaluation à la juste valeur	(654)
Décote	(494)
Produit d'évaluation à la juste valeur	1 327
Produit net de financement	179

Le résultat financier comprend également 1 217 K€ de charges d'intérêts liées à l'emprunt finançant l'usine CHO Morcenx.

7.9 Impôts exigibles et impôts différés

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

- Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2019	2018	Variation
Impôts différés	0	-304	-304
Impôt exigible	0	-34	-34
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
Total	0	-338	-338

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices (Non significatif en 2019)

▪ Preuve d'impôts

	2 019	2018
Résultat net (100%)	-12 191	-60 692
Charge d'impôt	-1	-338
Résultat net taxable	-12 191	-60 354
Taux d'impôt normal	28,00%	28,00%
Charge d'impôt théorique (A)	3 413	16 899
Différences temporaires	-10	-10 996
Diff permanente CVAE	-9	-42
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	1 958	14 988
Incidences des distorsions social/fiscal (B)	1 939	3 949
Incidence des écritures de conso. (C)	204	-100
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	98	0
Crédit d'impôt et autres imputations	0	0
Déficits créés sur l'exercice	-5 725	-19 937
Activation de reports déficitaires	0	0
Limitation des impôts différés	72	-1 149
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-5 556	-21 086
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	0	-338
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-1	-338

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

8.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	613	1 900
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	3 814
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	22 205	22 492
Total	22 818	28 206

8.2.1. Engagements donnés liés à l'usine CHO Morcenx

	31/12/2019	31/12/2018
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	0	1 200
Hypothèques	0	3 814
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	20 000	20 000
Total	20 000	25 014

Sûretés constituées en garantie de l'exécution des engagements du Groupe souscrits le 29 mars 2018 auprès de Gottex Real Asset Fund (GRAF)

La société CHO Morcenx a constitué au bénéfice de GRAF (i) un nantissement de son fonds de commerce, (ii) un nantissement de comptes bancaires et (iii) un nantissement de créances présentes et futures, en garantie du remboursement de l'intégralité de l'emprunt souscrit le 29 mars 2018 auprès de GRAF pour un montant en principal de 20.000 K€ en vue du financement du développement et de la construction de son usine (ci-après « Emprunt ») ;

La société CHO Power a constitué au bénéfice de GRAF en garantie du remboursement de l'intégralité de l'Emprunt, un nantissement de compte-titres portant sur la totalité des actions détenues dans sa filiale CHO Morcenx et des sommes laissées à sa disposition dans le cadre de compte courant d'associé ;

La Société EUROPLASMA a constitué au bénéfice de GRAF un cautionnement solidaire ayant pour objet de garantir le remboursement de l'intégralité de l'Emprunt en cas de défaillance de sa sous-filiale CHO Morcenx. C'est cet engagement qui a été présenté dans le tableau ci-dessus.

8.2.2. Autres engagements donnés

	31/12/2019	31/12/2018
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	613	700
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	0
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	2 205	2492
Total	2 818	3 192

Les engagements hors bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- de la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-Groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
 - o de tout dommage encouru,
 - o de toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
 - o de toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 613 K€ dont le versement est prévu en 2018 et qui a été reporté en 2023 en raison du prolongement de la garantie de passif.

- de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des deux usines à Morcenx :
 - o engagement de remise en état du site de Traitement de l'Amiante à la cessation d'activité pour 1 000 K€,
 - o engagement de mise en sécurité des sites pour 526 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
- d'engagements donnés aux clients pour 480 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- d'engagements donnés aux fournisseurs pour 199 K€.

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 3 secteurs. Le découpage de ces 3 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 3 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2019 aux entités légales Europlasma SA et FIG, holding détenant antérieurement le sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013.

- Traitement d'Amiante (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2019 à l'entité légale Inertam SAS.

- Energies renouvelables (CHO)

Fourniture complète de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Le processus industriel repose sur la technologie de gazéification avancée par procédé plasma. Ce secteur correspond en 2019 aux entités légales CHO Locminé SAS, CHO Power SAS, Chopex SAS, CHO Tiper SAS, CHO Morcenx SAS et l'entité SCI G.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la *note 7.1-Chiffre d'affaires*. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

31/12/2019	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	78	26	18	121
Immobilisations corporelles	937	2 449	1 901	5 286
Autres actifs non courants	37	1 819	439	2 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 160	203	359	2 722
Total Actif	4 689	6 560	7 830	19 080
Dettes financières	916	657	22 968	24 541
CA	43	2 536	575	3 153
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	89	-2 153	-2 180	-4 244
Résultat opérationnel	-2 366	-4 989	-3 942	-11 297
EBITDA(1)	-2 435	-2 820	-1 751	-7 006
Résultat net	-1 911	-5 014	-5 266	-12 191
Intérêt minoritaires	17	0	1 558	1 575
Résultat part groupe	-1 894	-5 014	-3 708	-10 617

L'EBITDA 2019 tient compte de 4 844 K€ de produits issus des abandons de créances ou dettes forcloses. Sans ce produit, l'EBITDA serait négatif à hauteur de 11 850 K€.

(1) La 1^{ère} application d'IFRS 16 a eu pour effet une amélioration de l'EBITDA, avec les impacts suivants :

31/12/2019	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
EBITDA réel	-2 435	-2 820	-1 751	-7 006
Impact IFRS 16	179	238	316	733
EBITDA selon méthode 2018	-2 614	-3 058	-2 067	-7 739

31/12/2018	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	110	38	26	174
Immobilisations corporelles	166	3 693	2 943	6 802
Autres actifs non courants	49	1 342	1 543	2 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 803	757	406	3 966
Total Actif	5 016	10 071	10 388	25 475
Dettes financières	6 115	1 269	24 844	32 228
CA	631	8 469	2 195	11 295
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	47	-2 565	-29 928	-32 446
Résultat opérationnel	-3 239	-5 219	-47 607	-56 065
EBITDA	-3 286	-2 651	-2 763	-8 700
Résultat net	-5 444	-5 507	-49 741	-60 692
Intérêt minoritaires	0	0	6 807	6 807
Résultat part groupe	-5 444	-5 507	-42 934	-53 885

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les parties liées sont constituées :

- Des sociétés mises en équivalence ;
- Des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation significative (notamment les entités CHO non consolidées) ;
- Des sociétés facturant des prestations de direction

Les transactions et soldes avec les parties liées sont les suivants :

	2019	2018
Ventes	0	1 577
Achats	0	0
Charges financières	100	0
Produits financiers	639	0
Créances avec parties liées	38	12
Dettes avec parties liées	0	0
Garanties données aux parties liées	0	0

La forte diminution des ventes s'explique par le changement de méthode de consolidation concernant CHO Morcenx courant 2018 (les ventes parties liées correspondent au CA réalisé avec CHO Morcenx au 1^{er} trimestre 2018).

Le montant des charges et produits financiers indiqués correspond aux impacts comptabilisés dans le cadre des obligations convertibles émises au profit de ZIGI CAPITAL

NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'année 2019 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2019	Montants versés en 2018
Jetons de présence	2	50
Autres rémunérations		0
Total	2	50

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2019 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2019	Montants versés en 2018
Avantages du personnel à court terme	99	329
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	65	0
Paiement fondé sur les actions	0	0
Total	164	329

Le mandat du Directeur Général prévoit une indemnisation de 70% pendant 18 mois en cas de départ du Dirigeant à l'initiative du Conseil d'Administration. Cette clause contractuelle est partiellement couverte par la souscription d'une GSC garantissant une indemnisation à hauteur de 55% pendant 12 mois.

Europlasma a mis en place, depuis 2014, un contrat de retraite complémentaire, dit « Article 83 ». Ce contrat bénéficie au Directeur Général du Groupe. Les cotisations sont de 8%, dont 3% à la charge du cotisant.

Compte tenu du départ du Directeur Général en 2019, une somme brute de 120 K€ lui est dorénavant versée sur 12 mois depuis juin 2019.

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 019	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 018
Pwc	132	18	150	134	5	139
Deixis	148	14	162	146	3	149
E&Y	15	0	15	18		18
Total	295	32	327	297	8	305

(1) Contrôle légal : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

(2) SACC : Services Autres que la Certification des Comptes

NOTE 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

13.1 Evénements Corporate

Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization

La Société a procédé aux tirages des tranches 4, 5 et 6 (en deux fois) d'OCABSA pour un montant nominal total de 6 millions d'euros, en date des 6 janvier, 28 février, 27 mars et 16 avril 2020 ayant donné lieu à l'émission de 600 OCA. Au 26 avril 2020 l'ensemble des OCA étaient converties et ont donné lieu à l'émission de 5.042.893.936 actions.

Le groupe Europlasma et le fonds EHGOS ont échangé sur les conditions du financement établies lors de la signature du contrat en juin 2019; et comme indiqué dans le communiqué de presse du 28 février 2020, le fonds EHGOS a renoncé à l'application d'une des conditions suspensives relative au cours de clôture de l'action Europlasma. Le calendrier prévisionnel de tirages des 15 tranches communiqué en octobre 2019 n'est plus d'actualité.

Epidémie et crise sanitaire Covid-19

Depuis janvier 2020, le coronavirus Sars-CoV-2 s'est propagé depuis la Chine au niveau international, aboutissant en mars 2020 à la déclaration par l'Organisation Mondiale de la Santé d'une situation de pandémie à l'échelle mondiale. Face à cette situation d'épidémie de Covid-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements impactant ou susceptibles d'impacter, directement ou indirectement, et dans une certaine mesure, les activités du Groupe, que ce soit en termes d'organisation des équipes ou de disponibilité et de réactivité des fournisseurs.

Afin de maintenir la continuité de l'activité dans ce contexte exceptionnel tout en assurant la santé de ses collaborateurs et celle de ses sous-traitants intervenant sur site, le Groupe suit attentivement la situation et adapte son fonctionnement en conséquence :

- actions de prévention à destination de l'ensemble des salariés ;
- organisation du travail spécifique (respect des mesures-barrières, rotation d'équipes, télétravail) ;
- suivi rapproché des relations avec les fournisseurs pour éviter ou limiter autant que possible les retards de livraison ou d'intervention.

D'un point de vue strictement financier, l'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales mondiales. Ce sont des éléments nouveaux apparus en janvier 2020; non liés à des conditions existantes à la date de clôture et qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes au 31 décembre 2019.

Le Groupe assure également une veille attentive et étudie, lorsque cela est nécessaire, l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement du gouvernement pour les entreprises. Une gestion proactive de la trésorerie du Groupe est également effective.

En dépit des mesures en interne prises par le Groupe, l'évolution de la situation liée à l'épidémie reste une source d'incertitude pour l'exercice 2020.

A la date d'établissement du présent document, ni l'étendue de l'épidémie ni la durée et les éventuelles modifications des mesures de confinement et de restriction des déplacements ne sont connues.

Leur impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses perspectives de développement ou sa capacité à opérer son retournement ne sont, de ce fait, pas précisément mesurables.

Cependant et malgré cet événement, les projets d'ingénierie, dont le développement du partenariat en Chine, continuent de progresser.

Les rencontres qui étaient prévues au démarrage de la pandémie ont été suspendues. Les équipes Europlasma interviennent en télétravail, et de nombreux échanges ont lieu avec les partenaires chinois au moyen de visio ou audio-conférences.

13.2 Solutions plasma (Europlasma Industries)

Les équipes techniques du Groupe Europlasma ont été largement mobilisées par les projets de remise en état de l'usine Inertam. Une partie de l'activité d'Europlasma a également porté sur la fourniture de pièces de rechange et services de maintenance pour les systèmes et installations précédemment vendus.

Dans le cadre de la fourniture d'une installation de réduction de déchets très faiblement actifs pour la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie (KNPP), l'équipe de maintenance et de mise en service du Groupe Europlasma est notamment intervenue sur site pour effectuer des opérations de maintenance sur les torches à plasma.

Enfin, dans la continuité de la signature, en décembre 2019, de l'accord-cadre de coopération avec la ville de LaiXi pour le développement du Groupe en Chine, Europlasma enregistre une première marque d'intérêt d'un industriel chinois en vue du déploiement de la technologie plasma du Groupe et de sa standardisation pour le marché chinois.

L'industriel chinois fournit des solutions d'élimination, de recyclage et de valorisation des déchets, de réhabilitation écologique de l'environnement ainsi que de nombreux services connexes. Dans le cadre de ses activités, il exploite un réseau d'une trentaine d'incinérateurs et a été choisi pour en construire une quarantaine supplémentaire. La société fait partie d'un des principaux groupes chinois dans le secteur des services et de l'innovation, associé, notamment, au plus grand parc scientifique universitaire du monde.

L'intérêt porte sur l'expertise développée depuis plus de 25 ans par Europlasma dans le traitement définitif des cendres volantes par la vitrification plasma en lieu et place de leur enfouissement, filière actuellement utilisée en Chine. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des politiques publiques chinoises en faveur de la modernisation de l'industrie par la promotion de technologies plus respectueuses de l'environnement.

Cette marque d'intérêt vise la réalisation de quatre unités complètes de vitrification des cendres volantes. Les parties prévoient d'ores et déjà, en cas de succès de ce projet, de nouvelles collaborations pour tous les autres incinérateurs du groupe signataire.

L'objectif est de faire d'Europlasma la référence en Chine en matière de traitement des cendres volantes.

Malgré les événements liés à la pandémie mondiale de Coronavirus ; les projets d'ingénierie et de développement lié à ce partenariat progressent bien.

Les rencontres qui étaient prévues au démarrage de la pandémie ont été suspendues. Les équipes Europlasma interviennent en télétravail, et de nombreux échanges ont lieu avec les partenaires chinois au moyen de visio ou audio-conférences.

13.3 Energies renouvelables (CHO Power et ses filiales)

- CHO Morcenx

La configuration du procédé de l'usine CHO Morcenx est en cours d'audit et les activités demeurent suspendues à ce jour. Le site est gardienné et l'épidémie de Coronavirus n'a pas d'impact spécifique sur ces audits.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Groupe entrainera une redéfinition progressive du périmètre industriel.

Le 04 février 2020, la Cour d'appel s'est prononcée dans le contentieux relatif à certains travaux de gros œuvre de l'installation CHO Morcenx, avec les sociétés Daudigeos et Bernadets construction, en confirmant le jugement de première instance. La Société immobilière de gazéification avait été condamnée avec la société CHO Power à régler un montant global de 660 K€. Toutefois, ce jugement avait fait l'objet d'une exécution provisoire de sorte qu'il n'a pas d'impact significatif sur les comptes de CHO Power. La Société se réserve le droit de se pourvoir en cassation, étant précisé que, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le délai pour se pourvoir en cassation est prorogé de deux mois

- Le projet CHO Tiper

Dans le cadre du développement du projet, CHO Tiper avait obtenu des financements de la part de la Banque Européenne d'Investissement (prêt de 30 millions d'euros sous conditions suspensives) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (avance remboursable de 12 millions d'euros).

Compte tenu du retard pris en 2018 pour la finalisation de la structuration des fonds propres, les différentes conditions suspensives n'ont pu être levées et les différents organismes avaient alors notifié la caducité des conventions de financement, tout en se déclarant prêts à reprendre le dossier après la restructuration des fonds propres.

Par ailleurs une convention pour une subvention de 2 millions d'euros par la Région Nouvelle Aquitaine a été signée en janvier 2018 pour une durée de 42 mois.

Cela étant, compte tenu des études en cours sur la configuration du procédé CHO, les équipes et la Direction travaillent à une réévaluation du projet industriel et évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du Groupe.

- Le projet CHO Locminé

L'arrêté préfectoral d'autorisation de CHO Locminé a fait l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Rennes par l'Association de riverains pour la surveillance des sites industriels de Locminé (ARSSIL).

Le traitement du recours par le tribunal administratif a eu pour effet de suspendre certains délais liés au projet, notamment concernant la mise en œuvre du permis de construire, la procédure de traitement de demande de raccordement au réseau de distribution d'électricité, la mise en œuvre du CODOA et la mise en exploitation selon l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Par un jugement en date du 12 février 2020, le tribunal administratif de Rennes a confirmé la validité de l'arrêté pour l'activité envisagée par CHO Locminé et rectifié l'annexe I dudit arrêté en supprimant la mention des déchets identifiés à la rubrique 20 01 36 « Equipement électriques et électroniques mis au rebut » de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement parmi les déchets admis dans l'établissement, comme demandé par la société.

Néanmoins, compte tenu des études en cours sur la configuration du procédé CHO, les équipes et la Direction travaillent à une réévaluation du projet industriel et évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du Groupe.

13.4 Traitement de l'Amiante (Inertam)

Les travaux à Inertam se poursuivent.

Les principaux chantiers sont la fumisterie (mise en place des matériaux réfractaires pour la protection thermique des équipements du traitement des fumées) et le démantèlement des équipements fixes de la zone de préparation des charges. Toutes les pièces métalliques sont décontaminées après leur sortie de zone, en vue de leur recyclage dans la filière dédiée. Les autres déchets, en particulier la poussière et les débris, sont conditionnés en big-bags et entreposés sur le site en attendant leur traitement in situ après le redémarrage de l'usine.

Sur ces deux chantiers, des entreprises sous-traitantes interviennent sur site.

Les instructions du gouvernement relatives à la pandémie covid-19 et ci-dessus détaillées (note 13.1 Epidémie et crise sanitaire Covid-19) sont appliquées strictement.

Des moyens logistiques spécifiques ont été déployés (bureaux, vestiaires séparés pour chaque entreprise intervenante ...), ce qui évite que les employés ne se côtoient.

Ces opérations qui viennent en complément des travaux de réfection du four devraient permettre le redémarrage de l'usine Inertam vers la fin du premier semestre 2020.

La reconfiguration du site, définie après la finalisation d'un audit de plusieurs mois permet de prévoir une hausse de la disponibilité, une réduction des coûts d'exploitation et par conséquent une rentabilité accrue de l'installation.

Cette remise en service permettra dans un premier temps de réduire le stock d'amiante présent sur le site, avant de reprendre les réceptions de nouveaux déchets amiantés.

En outre, la création d'une nouvelle zone de stockage constituée de plusieurs bâtiments à toiture photovoltaïque pour un total de plus de 8.000 m² et l'ajout d'un four de vitrification demeurent prioritaires.

Il est rappelé que le potentiel commercial de cette technologie de destruction définitive de l'amiante par la torche à plasma est l'un des pivots de la stratégie actuelle du Groupe.

L'environnement réglementaire et l'activité du monde des déchets restent favorables : le flux annuel de production d'amiante en France est de l'ordre de 300 000 tonnes par an, et les installations de stockage en l'état des déchets amiantés approchent de la saturation de leurs capacités administratives au regard notamment de la PPE 2019 qui en contraint les flux.

Enfin, le projet de construction de nouveaux bureaux et d'une base vie pour l'usine Inertam avance.

Destinés à recevoir le personnel d'Inertam, mais aussi du centre d'essais et plus généralement du Groupe, ces nouveaux bureaux apporteront les moyens nécessaires aux ambitions de développement de la société, ainsi qu'un confort moderne aux équipes. Ces espaces comporteront également un large espace visiteurs pour montrer et expliquer l'activité du site.

Les travaux auprès d'un cabinet d'architectes et les études de sols sont en cours.

Initialement, la fin de construction de l'ensemble immobilier était planifiée pour la fin 2020. Cependant, les mesures d'urgence prises par les autorités pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont eu pour effet de prolonger un certain nombre de délais,

notamment d'obtention des autorisations administratives, dont l'impact sur le projet de construction est difficile à évaluer à la date d'édition de ce rapport.

13.5 Evènement susceptible de se produire après la date de ce présent document

Projet de réduction de capital suivi d'un regroupement d'actions et sécurisation du financement en fonds propres.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2020, réunie sur deuxième convocation, Europlasma proposera aux actionnaires de donner la faculté au Conseil d'Administration de réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction de la valeur nominale des actions dans la limite de 0,0001 euro/action par imputation sur les pertes.

Les actionnaires seront également appelés à autoriser un regroupement d'actions. Ce regroupement vise à permettre au Groupe de renouer avec un cours de bourse plus conforme aux standards du marché et aux attentes des investisseurs. Cette opération sera sans impact sur la valeur globale des titres Europlasma détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus.

Enfin, les actionnaires seront appelés à voter une autorisation d'émission de titres, avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit de certaines catégories d'investisseurs.

Le Groupe souhaite ainsi pouvoir se doter de moyens supplémentaires pour financer ses projets, notamment dans le cadre des récents accords-cadres et lettre d'intention signés en Chine (cf. communiqués de presse du 17 décembre 2019 et du 8 janvier 2020).

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (covid-19) et de lutte contre sa propagation, le Conseil d'administration d'Europlasma a décidé de tenir cette Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2020 à huis clos.

Les suites de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire feront l'objet d'un communiqué de presse ultérieur.

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 62 771 488.60 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

